



**CONGRES
NATIONAL
DE L'ANACR
LONS-LE-SAUNIER
5-6-7 OCTOBRE
2012**

LE JOURNAL DE LA RESISTANCE

FRANCE D'ABORD
FONDE DANS LA CLANDESTINITE EN 1941

Rédaction-Administration, 79, rue Saint-Blaise, 75020 Paris
N° 1252-1253-1254- 1^{er} TRIMESTRE 2012



LA RESISTANCE EN DEUIL PIERRE SUDREAU N'EST PLUS

Président national de l'ANACR, Pierre SUDREAU, nous a quittés le 22 janvier dernier. Avec lui est disparu l'un des grands dirigeants nationaux de la Résistance, responsable pour la zone nord du réseau de renseignements «Brutus», dont l'engagement dans le combat contre le nazisme et ses collaborateurs, pour la Libération de la Patrie profanée, lui vaudra l'arrestation, des tortures indicibles et la déportation. Toute sa vie aura été fidèle à son engagement humaniste, patriotique et démocratique...

(Voir pages 20 et 21)

**HOMMAGE AUX HEROS
DE L'AFFICHE ROUGE**



(Voir page 19)

LA CONFERENCE DE WANSEE

Il y a 70 ans, le 20 janvier 1942, dans la villa Marlier, un centre de conférences de la SS situé à Wannsee, faubourg boisé et lacustre du Sud-ouest de Berlin, se réunissaient, sous la présidence de Reinhardt Heydrich, chef du service de sécurité du Reich (Reichssicherheitshauptamt, RSHA), 15 hauts fonctionnaires des services de police du Reich (Gestapo, SD et du RSHA), de la chancellerie du Reich, des ministères des Territoires occupés de l'Est, des Affaires étrangères, de la Justice et de l'Intérieur, des administrations nazies de Pologne occupée, de Lettonie.



La villa Marlier, siège de la conférence de Wannsee.

À l'ordre du jour de cette conférence, la systématisation et planification de ce que l'Histoire va appeler la «solution finale», qui se concrétisera par l'assassinat de masse par les nazis, dans le Reich et les pays qu'il occupe, ainsi que dans la plupart de ceux qui lui sont alliés ou vassaux, des populations juives, dont l'objectif final était une extermination totale n'épargnant pas même les enfants venant de naître. Les travaux de la conférence avaient été préparés par Adolf Eichmann, chef du départe-

ment des Affaires juives de la Gestapo, dont le chef, Heinrich Muller, était lui aussi présent à Wannsee.

Cette conférence de Wannsee, pour être importante dans l'Histoire de l'holocauste juif, ne doit cependant pas être considérée comme son point de départ : lorsqu'elle se tient, utilisant pour les meurtres des camions à gaz, le camp d'extermination de Chelmno est ouvert depuis décembre précédent dans le Warthegau (Poznanie polonaise annexée) ; auparavant, de fin septembre à fin novembre 1941, plusieurs centaines de Juifs de la région ont déjà été assassinés dans des camions équipés de bouteilles de monoxyde de carbone. Plus à l'Est, dans les régions soviétiques conquises par la Wehrmacht, les tueries contre les populations juives prises au piège se sont systématisées depuis août 1941, faisant des dizaines de milliers de victimes ; qui, hélas, ne seront que les premières : plusieurs milliers de Juifs de Kiev sont assassinés dès fin septembre 1941 à Babi Yar.

Ce que représente la Conférence de Wannsee, qui ne dure que moins de deux heures, c'est la mise au point sans précaution oratoire pour les participants d'une politique d'extermination centralisée, coordonnée, impliquant les principaux rouages de l'Etat nazi, prenant en compte y compris les aspects diplomatiques, car il faudra tenir compte de l'hostilité des populations civiles aux persécutions antisémites (notamment en Europe occidentale et nordique), les réticences de gouvernements vassaux (Bulgarie, Danemark...) parmi lesquels ne se situera pas l'administration pétainiste...

Heydrich, qui a présenté comme document de «travail un recensement par pays de la population juive d'Europe, estimée à 11.000.000 de personnes (dont 165 000 pour la zone occupée de France et 700 000 pour la zone sud et les colonies), en définira l'objet : «A la place de l'émigration, la prochaine solution à envisager, avec l'aval du Führer, est l'évacuation des Juifs vers l'Est. Ces actions sont toutefois à considérer uniquement comme des solutions transitoires qui permettront d'acquiescer des expériences pratiques qui seront très précieuses pour la solution finale à venir de la question juive».

Une «solution finale» qui, quand le régime nazi succombera le 8 mai 1945, aura fait 5 à 6 millions de victimes, assassinées par balles, épuisées par l'esclavage, gazées dans les camps de la mort.

DANS NOTRE SOMMAIRE :

- P. 2 : Actuelles : pour le 27 mai...
- P. 3 : Editorial
- P. 4-5 : Résistance en Haute-Marne
- P. 6 : Roger Coquoin-Lenormand
- P. 7 à 12 : Le Dossier :
Les Décorations
- P. 13 : Les Français libres
- P. 14-15 : Résistants de tous pays...
- P. 16 : La bête immonde
- P. 17 : Le monde combattant
- P. 18 à 20 : La vie de l'Association
- P. 21-22 : Nos deuils
- P. 23 : Avis de Recherche
- P. 24 : Les livres

LETTRE AUX CANDIDATS A L'ELECTION PRESIDENTIELLE

Paris, le 20 mars 2012

Madame, Monsieur
Candidat(e) à la Présidence de la République

Madame, Monsieur,

L'Association Nationale des Anciens combattants et Ami(e)s de la Résistance (ANACR), association pluraliste, regroupe des anciennes Résistantes et anciens Résistants originaires de tous les mouvements, maquis et réseaux ainsi que des Français libres, ayant à leurs côtés des «Ami(e)s de la Résistance» attachés à faire vivre le souvenir de la Résistance et ses idéaux.

Lors du congrès national de l'ANACR tenu à Grenoble en 2004, année du 60^{ème} anniversaire de la Libération, notre association avait inscrit à son fronton : «18 juin et 27 mai, deux dates d'honneur de la France», rendant ainsi hommage à toutes celles et tous ceux qui sur le sol de France et partout dans le monde ont lutté contre la barbarie nazie et pour libérer notre pays.

Nous eûmes la grande satisfaction de voir, à notre demande présentée conjointement avec les représentants des Français libres, le **18 juin** institué «**Journée Nationale commémorative de l'appel historique du Général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi**».

Il reste à parachever ce devoir de mémoire en rendant aussi hommage de manière spécifique à celles et ceux qui, sur le sol national occupé et malgré une terrible répression, ont, au péril de leur vie – nombre d'entre eux la sacrifiant – et de la sécurité des leurs, mené le combat contre l'occupant et ses complices, contribuant à leur défaite finale après avoir pris une part importante à la libération de notre pays.

C'est pourquoi nous demandons que le **27 mai**, date anniversaire de la création le 27 mai 1943, sous la présidence de Jean Moulin, du Conseil National de la Résistance (CNR), unifiant ainsi à la demande du général de Gaulle toutes les forces de la Résistance, devienne la **Journée Nationale de la Résistance**, moment privilégié chaque année de la transmission de ses valeurs humanistes, démocratiques et patriotiques aux jeunes générations.

D'ores et déjà, plusieurs centaines de parlementaires de tous les groupes sans exception de l'Assemblée Nationale et du Sénat, plusieurs Conseils Régionaux, une quinzaine de Conseils généraux, plusieurs centaines de municipalités se sont sans attendre prononcés en ce sens.

Madame, Monsieur,

Vous aspirez à exercer les plus hautes fonctions de l'Etat et donc aurez, si le peuple français en décide ainsi, à veiller à ce que notre pays assume son devoir de mémoire à l'égard de toutes celles et ceux qui, tout au long de notre histoire, ont contribué à instaurer, maintenir et restaurer quand nécessaire l'indépendance de notre pays et la liberté de son peuple. De manière contemporaine, les Résistantes et les Résistants sont au premier rang de celles et ceux-là.

C'est pourquoi nous vous demandons d'appuyer notre demande concernant la «**JOURNÉE NATIONALE DE LA RÉSISTANCE**», le **27 MAI**, et de prendre l'engagement personnel d'œuvrer à son instauration officielle au plus tôt.

Vous remerciant par avance de nous faire connaître votre sentiment sur cette question, qui nous tient particulièrement à cœur, et vous assurant que nous ferons connaître votre réponse à nos adhérents et à nos concitoyens, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Louis CORTOT
Compagnon de la Libération
Président

Pierre MARTIN
Président

LETTRE ADRESSÉE À MESDAMES NATHALIE ARTHAUD ET EVA JOLY, À MESSIEURS FRANÇOIS BAYROU, NICOLAS DUPONT-AIGNAN, FRANÇOIS HOLLANDE, JEAN-LUC MELANCHON, PHILIPPE POUTOU ET NICOLAS SARKOZY

SE SOUVENIR DU PASSÉ, POUR NE PAS RISQUER DE LE REVIVRE DANS LE FUTUR

DANS NOTRE AGENDA

JOURNÉE NATIONALE DE LA RÉSISTANCE

A Paris, le 27 mai à 17 heures, à l'occasion de la Journée Nationale de la Résistance l'ANACR rend conjointement à la Fondation de la Résistance un hommage au fondateur du Conseil National de la Résistance au mémorial Jean-Moulin situé au bas des Champs-Élysées.

Dans de nombreux départements, la Journée nationale de la Résistance sera commémorée lors d'un jour ouvrable proche du 27 mai, afin de favoriser la participation des scolaires.

9^{ÈME} STAGE NATIONAL DE FORMATION DE L'ANACR

Comme chaque année, un stage national de formation est organisé à Saint-Denis du vendredi 18 au matin au 20 mai au matin.

Au programme prévisionnel, outre l'Histoire de l'ANACR (J. Varin), Un musée virtuel de la Résistance (R. Mencherini), Les sentiers de la Mémoire en Dordogne (J.-P. Bedoin), Soldats coloniaux, Résistance et libération (J. Fargettas), Les femmes dans la Résistance (H. Dubois), La Résistance dans les camps de Déportation (O. Laliou), 1942, l'année du tournant (L. Cortot)...

« **N**ous ne souffrons pas d'une crise de chômage national, mais d'une crise d'invasion étrangère ». Cette affirmation péremptoire n'est pas la dernière surenchère verbale entre candidats à l'élection présidentielle d'avril-mai 2012, car elle a 80 ans et émane d'un député conservateur lorrain, Pierre Amidieu du Clos, dans une déclaration faite à la Chambre des Députés, le 18 décembre 1931. Pas plus que ne sont contemporains ces propos : « le nombre des étrangers qui ont envahi certains quartiers de Paris, ces temps derniers, est incalculable. C'est pourquoi plusieurs questions angoissantes se posent à notre esprit. Que valent moralement et intellectuellement ces réfugiés ? ». Ils sont le fait du Comité directeur de l'Union des maires de Paris, et datent du 10 mars 1934. Quant à la grande presse, elle n'était pas en reste : « La racaille étrangère dans la France-dépotoir : On entre comme on veut, On fait ce qu'on veut, On ne sort que si l'on veut. », pouvait-on lire dans *Le Matin* du 29 septembre 1937.

Ces trois précisions de date ne sont pas inutiles, car l'on pourrait se méprendre, tant certains propos d'aujourd'hui – notamment ceux qui s'efforcent de fidéliser ou séduire l'électorat d'extrême-droite xénophobe – semblent être l'écho – pour ne pas dire la reprise – de ceux d'hier : l'on désigne l'étranger, l'immigré, le différent par son mode de vie ou sa religion, comme étant le responsable de tous les maux de notre société, en premier lieu du chômage, de la remise en cause de notre modèle social, de l'insécurité.

Or, l'on sait – du moins ceux qui les tiennent, sinon hélas tous ceux qui les entendent – à quoi de tels propos ont abouti il y a trois quarts de siècle, quand les circonstances ont permis à ceux qui les tenaient d'accéder au pouvoir ou d'en fréquenter les couloirs. Ainsi le député Amidieu du Clos présidera pendant l'Occupation le Conseil d'administration de la Société française Krupp, et sera colonel de la Légion antibolchevique qui combattrait sur le Front Est aux côtés de la Wehrmacht nazie ; tandis que ceux qu'il vouait avant guerre aux gémonies prenaient le chemin des camps d'internement avant de prendre celui des camps d'extermination. Et la partie du personnel politique de la III^e République qui, sans les reprendre directement, s'accommoda de ses propos, alla – pour une bonne part – peupler les ministères et les administrations du régime pétainiste qui se fit le complice actif des persécutions nazies.

C'est pourquoi les propos contemporains sur l'invasion étrangère, la stigmatisation des Roms, les menaces que feraient peser les immigrants sur notre identité nationale dont certains ont crû habile d'en faire un enjeu de débat, la relation faite y compris de la part d'officiels entre immigration et insécurité, les mesures induites en découlant, des tentatives de mise en place de tests ADN conditionnant l'entrée en France ou de fichiers de type Edwige, l'évolution restrictives des conditions de séjour des étudiants étrangers, ne peuvent – compte tenu de l'expérience du passé – que susciter une vive inquiétude, que renforcent les évolutions actuelles dans d'autres pays européens, quant à un avenir par définition imprévisible. Surtout dans un contexte de crise économique, sociale, politique et morale. Et ils vont à l'encontre des valeurs humanistes, démocratiques, patriotiques mais aussi universalistes de la Révolution française, qui furent celles de la Résistance, pour lesquelles tant d'étrangers versèrent leur sang aux côtés des Français.

Dire ceci et rappeler cela, passer la mémoire des faits et des valeurs, est une nécessité pour faire que soit bien marquée la frontière infranchissable qui doit exister entre les idées démocratiques, qu'elles soient de gauche, du centre ou de droite, et les idéologies liberticides, avec lesquelles aucune compromission n'est acceptable ; fusse pour des raisons électorales.

RESISTANCE ET MAQUIS EN HAUTE-MARNE

L'invasion allemande de la Haute-Marne a lieu à la mi-juin 1940 quand la Wehrmacht, après avoir réduit la Poche de Dunkerque et enfoncé le 7 juin les lignes de défenses françaises sur l'Aisne et la Somme, développe une offensive vers Rouen, vers Paris, atteinte le 14 juin, effectuant aussi un mouvement vers le sud-est, en direction de la vallée du Rhône, et qui va prendre dans la nasse l'est de la France.

La défaite consommée, la Haute-Marne, située en Zone occupée, va rester formellement sous l'autorité d'un Préfet représentant le gouvernement pétainiste, qui installera entre 1941 et 1943 à Peigney le seul camp d'internement pour nomades de l'Est de la France.

Pour autant, l'occupant exerce en Haute-Marne tous les privilèges de la puissance occupante prévus par la convention d'armistice ; d'autant plus que la moitié Est est du département est située en Zone interdite, promise à terme au peuplement allemand, et donc traversée par la *Nordost linie* (ligne Nord-est), qui sépare cette zone, adossée à l'Alsace et Moselle annexées, du reste de la zone occupée.

LA PRESENCE DE L'OCCUPANT

Au début de l'occupation, dépendant de la région C dont le siège est à Dijon, l'administration militaire allemande a installé une Feldkommandantur (n°516) à Chaumont, la préfecture (qui ne comptait qu'environ 18 000 habitants à la veille de la Guerre), avec trois kreiskommandanturs - une par arrondissement - à Chaumont (n°563), Langres (n°649) et Saint-Dizier (n°888). En mai 1944, cette Administration a été concentrée, avec une Feldkommandantur 749 à Chaumont et une antenne (Aussenstelle) à Langres.

Chargée d'assurer la sécurité des troupes allemandes, et donc de mener des actions répressives contre ceux qui la menacent, la *Geheimfeld-polizei* (GFP), qui comme d'autres services de répression - tels le SD-Sipo qui dispose aussi d'une antenne à Chaumont - sera souvent confondue dans l'appellation «Gestapo», a installé un «Kommissariat» à Chaumont.

Dépendant de la région «Nordost», la Haute-Marne compte deux troupes de Feldgendarmérie, la 908,



Monument départemental à la Résistance haute-marnaise à Chaumont.

partiellement motorisée et forte de 33 hommes à Chaumont, et la 649, de 27 hommes, à Langres.

UNE RESISTANCE PRECOCE...

Les premières arrestations pour actes hostiles à l'armée allemande eurent lieu dès les premiers jours de l'Occupation. Ce furent souvent des actes spontanés qui se prolongèrent pendant des mois et qui purent avoir des conséquences dramatiques ; comme ce fut le cas pour Fernand Chevalme, un jeune ouvrier de 19 ans à l'usine du Clos-Mortier à Saint-Dizier, arrêté le 11 juillet 1941 pour avoir lancé des boulons sur des soldats allemands, qui sera condamné pour cela par un tribunal militaire allemand à 10 ans de travaux forcés en Allemagne où il décédera en mai 1943.

Mais, la Résistance va prendre aussi très tôt des formes organisées. Ainsi, interdit depuis septembre 1939, le Parti Communiste s'est reconstitué clandestinement dès l'automne suivant. Affecté par les conséquences du Pacte-germano-soviétique, les arrestations de responsables, la mobilisation de cadres et la désorganisation de la retraite et de

l'exode, il s'est restructuré en s'appuyant notamment sur les jeunes et les femmes.

Le Parti communiste va être l'objet d'une dure répression à la fois de ma part de l'occupant nazi, mais aussi de la police pétainiste : ainsi, à travers toute la zone Nord occupée, les unités de la GFP arrêteront le 22 juin 1941 («*Aktion Théoderich*») les citoyens soviétiques et 595 communistes français ; dont 55 en Haute-Marne... Tels Auguste Cabartier, lamineur aux forges de Rache-court, Léon Champion, graveur à Chaumont, Louis Bedet et Georges Collin, ouvriers à Bussy, Jean Coltey, typographe à Langres... 13 autres seront arrêtés dans les jours suivants, la plupart prendront le chemin des camps de déportation (Auschwitz, Buchenwald, Flossenbourg, Bergen-Belsen...)

Démobilisé, le cheminot communiste Marius Cartier - futur maire de la ville et député - rentrera à Saint-Dizier en septembre 1940 et reprendra son activité militante. Echappant aux arrestations du 22 juin 1941, il va se consacrer à l'organisation clandestine du Parti dans la Région de Saint-Dizier, puis ultérieurement aura des responsabilités s'étendant sur la Meurthe-et-Moselle, la Franche-Comté et le territoire de Belfort. A partir de la mi-1943, il deviendra responsable interdépartemental pour la Haute-Marne, la Haute-Saône et les Vosges du «Front national» clandestin, créé en mai 1941 à l'initiative du Parti communiste.

Pour être importante, la Résistance communiste n'est cependant pas la seule structurée en Haute-Marne.

... ET DIVERSE.

Ainsi, dans le nord ouvrier du département où traditionnellement les militants socialistes ont côtoyé les militants communistes, notamment au sein de la CGT réunifiée depuis 1935, des structures clandestines se mettent en place. C'est ainsi que Raoul Laurent, ouvrier à l'atelier-magasin SNCF de Saint-Dizier, reconstitue une section socialiste clandestine, et va devenir responsable départemental du mouvement Libération-Nord.

Plusieurs autres mouvements et réseaux vont avoir des antennes en Haute-Marne, tel le Réseau «Alliance» de Marie-Madeleine Fourcade dont

l'un des membres haut-marnais, André Chanson, déporté le 16 décembre 1943, sera exécuté à Rastatt par les nazis, le 24 novembre 1944.

Mentionnons aussi l'Organisation Civile et Militaire (l'OCM), le Front National déjà évoqué et dont nombre de membres seront déportés, les Forces Unies de la Jeunesse patriotique (FUJP), dont le responsable départemental, âgé de 22 ans, Louis Chiocarello («Fleury»), d'origine italienne, arrêté le 19 juin 1944, emprisonné à Langres, Châlons puis Compiègne, sera déporté à Neuengamme.

Et aussi une structure liée au Bureau des opérations aériennes (B.O.A.) de la France libre, qui sera particulièrement active en 1943-1944, notamment pour le repérage des terrains de parachutage de matériels et d'armement pour les maquis qui vont se développer. Une figure du B.O.A. se détache, celle de René Pajot, qui, recherché par la Gestapo et ayant échappé à deux arrestations qui décapitèrent la Résistance dans le sud du département, devra quitter la Haute-Marne le 19 janvier 1943 ; malheureusement, il sera arrêté un mois plus tard à Dijon et lui aussi déporté à Neuengamme.

La Résistance va prendre des formes multiples, de la propagande antinazie et anti-pétainiste aux sabotages tels celui de la grue du dépôt SNCF de Chaumont, effectué fin décembre 1943 par le Groupe «Corse» des Francs-Tireurs et Partisans Français (FTPF), bras armé du Front National clandestin, entrainera la paralysie du dépôt et entravera l'envoi de matériel en Allemagne.

Auparavant, le 12 septembre, avec des explosifs parachutés, l'OCM avait fait sauter la poudrière de Langres, détruisant des milliers de tonnes d'explosifs et d'armements allemands...

LE DEVELOPPEMENT DE LA LUTTE ARMÉE

L'instauration du Service du Travail Obligatoire (S.T.O.) en Allemagne mis en place par le régime pétainiste à partir de la fin 1942 et qui va se généraliser en 1943 va être durement ressentie en Haute-Marne où le taux de requis sera de 45 pour 1000 actifs, alors que la moyenne nationale n'est que de 31,5 o/oo.

Le refus de partir au STO (environ 30% des requis en Haute-Marne), s'il ne s'accompagne pas du passage à la clandestinité put avoir de tragiques

conséquences : ainsi, pour refus de travailler en Allemagne, Albert Bernardin, de l'usine de Busy, sera arrêté le 25 février 1943 et déporté à Mauthausen, Maurice Burgnies, arrêté le 16 avril, sera déporté à Dachau, début 1943...

La volonté de fuir le STO, la répression politique, les persécutions raciales¹, va conduire à la constitution ou au renforcement de «maquis», appellation recouvrant des réalités dif-



férentes, durables ou éphémères, rassemblant seulement quelques clandestins ou des effectifs plus conséquents, tentant principalement d'échapper à la répression ou menant des actions offensives contre l'occupant.

Sollicité de prendre le commandement de l'ensemble des forces FFI, intégrant l'A.S., les FTPF et l'ORA, le colonel de Grouchy, a estimé - à l'approche de la Libération - à environ 2 300 l'effectif des groupes et maquis de l'arrondissement de Langres, à environ 800 celui des maquis de l'arrondissement de Chaumont, et à environ 400 celui des maquis de l'arrondissement de Saint-Dizier. Près de 2 000 autres personnes auraient été engagées dans des actions de Résistance (propagande, renseignement, soutien aux clandestins...).

Parmi les maquis les plus connus, citons celui de Trois-Fontaines - parfois appelé «compagnie Valmy des FTPF» -, qui comprendra une cinquantaine d'hommes, le maquis d'Auberive, parfois appelé maquis de la Salle, du nom de la ferme où il fut formé en juillet 1944 avec pour chef Paul Carteron («Max»). Dans la nuit du 1^{er} au 2 septembre 1944, le maquis d'Auberive s'opposera à une colonne allemande cherchant à reprendre le village libéré.

Mentionnons encore le maquis Garnier, dans la forêt de Mathons, qui bénéficia du concours d'un aviateur canadien, seul survivant de son bombardier abattu, le maquis d'Ecot-la-Combe, le maquis «Jérôme», le maquis de Vivey, le maquis Mauguet,

le maquis de Voisines, constitué début juin 1944 et qui sera décimé le 30 juin 1944 par 800 cosaques de l'Armée Vlassov, (du nom d'un général russe passé du côté des nazis) : 9 maquisards sont tués au combat, 6 fusillés et 2 déportés à Buchenwald ; 2 seuls échapperont à la mort ou à la capture.

De juin à la mi-septembre 1944, les maquis haut-marnais recevront l'appui de missions alliées «Jedburgh» parachutées sur le département et qui apporteront matériels (y compris vers la fin des jeeps...), effectifs et savoir-faire militaire.

LA LIBERATION

Les premières villes du département libérées seront celles du nord, dès la fin août 1944 et non sans combats et victimes: Wassy, Montieren-Der, Saint-Dizier... L'opération la plus minutieusement préparée fut la libération de Langres, où les forces alliées espéraient faire 3 000 prisonniers... qui se réduisirent à 500 lorsque la ville fut prise le 12 septembre.

Chef-lieu du département, Chaumont, encerclée par la 2^e DB et les FFI sera abandonnée sans combat dans la ville par les Allemands le 13 septembre. Le département, où le Comité départemental de libération, présidé par Robert Vauthier (socialiste), a remplacé le Préfet vichyste, est totalement libéré le 14 septembre.

Nombre de Résistants haut-marnais vont cependant poursuivre le combat - pour lequel 132 des leurs étaient tombés sous les balles de l'occupant, dans les combats ou fusillés, d'autres ne revenant pas de déportation - en s'engageant dans le «21^e bataillon de sécurité» (1^{er} bataillon de la Haute-Marne, ou Bataillon de Chaumont), formé en septembre 1944 avec les FFI de Haute-Marne. Commandé par le lieutenant-colonel René Bocquillon, ancien chef du bataillon Jérôme, à l'effectif de 530 hommes, il sera envoyé à partir du 14 octobre 1944 vers la Franche-Comté, où ses hommes sont intégrés au 4^e Régiment de Tirailleurs Sénégalais (qui deviendra le 21^e RIC le 1^{er} novembre 1944).

La «Compagnie Max», sous les ordres du capitaine «Max» (Paul Carteron), issue du maquis d'Auberive et forte de 130 hommes, sera elle aussi intégrée au 4^e RTS.

¹ 516 Haut-Marnais ont été déportés. 269 d'entre eux, dont 120 raciaux ne sont pas revenus des camps de la mort.

ROGER COQUOIN («LENORMAND»)

Né en 1897, Roger Coquoin, fils d'un chimiste reconnu, fit lui-même de brillantes études de chimie qui - après la fin de la première guerre mondiale lors de laquelle il s'était engagé dans l'artillerie dès 1914 et qu'il termine comme sous-lieutenant après avoir notamment combattu à Verdun - lui permirent de devenir en 1921 interne à l'Hôpital Laennec de Paris, chef de laboratoire à l'Hôtel-Dieu en 1923, et en 1929 chef du laboratoire de Chimie de l'académie de Médecine.

Alors âgé de 42 ans, capitaine de réserve, refusant d'être affecté à la recherche scientifique, il rejoint en 1939 l'armée au 237^e régiment d'artillerie lourde. Commandant une batterie de 155, qui mettra en juin 1940 hors de combat 5 chars ennemis sur la Somme, il est gravement blessé le 5 juin 1940 et est hospitalisé près de Paris. Réussissant à échapper à la capture par l'envahisseur, il parvient à rejoindre le midi de la France, où il est démobilisé le 1^{er} août suivant.

De retour à Paris, il reprend son poste au Laboratoire de Chimie. Refusant d'accepter la défaite et l'occupation de la France, Roger Coquoin cherche le contact avec la Résistance qui a commencé à s'organiser, avec la France Libre.

C'est ainsi qu'en janvier 1941 il rencontre Honoré d'Estienne d'Orves, envoyé de la France Libre et qui met en place le réseau «Nemrod» destiné à recueillir et transmettre à Londres des renseignements sur les effectifs et les installations militaires de l'occupant ; d'Estienne d'Orves informera Roger Coquoin sur le général de Gaulle et son action, sur les buts de la France Libre. Malheureusement, dans la nuit du 21 au 22 Janvier 1941, d'Estienne d'Orves, victime de la trahison d'un opérateur radio, sera arrêté à Nantes.

Pour autant, Roger Coquoin ne renonce pas et, sous le pseudonyme de «François», met en place de petites structures de renseignement collectant sur les troupes d'occupation des informations à transmettre à la France Libre.

Début 1942, il rencontre Maurice Ripoche¹, initiateur dès octobre 1940 de la création de «Ceux de la Libération (CDLL)» et qui l'associe à son mouve-



ment, dont il va contribuer à étendre l'action en Région parisienne, en Bourgogne, en Champagne, en Normandie et Vendée, ainsi qu'en zone sud, non occupée jusqu'au 11 novembre 1942.

Par ailleurs, la formation de chimiste de Roger Coquoin va s'avérer particulièrement utile dans le domaine des sabotages des matériels ferroviaires, des moteurs : ainsi il met au point des pastilles abrasives, à base de carboradum et de paraffine qui, introduites dans les réservoirs, grippent des moteurs, ainsi que des détonateurs.

A la tête de «Ceux De La Libération»

L'arrestation de Maurice Ripoche² le 3 mars 1943, qui, sortant d'une réunion visant à rapprocher CLL et le Mouvement «Vengeance» et se rendant rue de Rome à Paris au bureau d'Henri Manhès³ sans savoir que celui-ci avait été arrêté le matin même, tomba de ce fait dans une souricière, va affecter de manière importante l'activité de CDLL.

² Condamné à mort par le «Tribunal du peuple nazi», Maurice Ripoche sera décapité le 24 juillet 1944 à Klingelfütz.

³ Entré au Cabinet de Pierre Cot lors du Front populaire, Henri Manhès, après avoir commandé une unité de l'Armée de l'air en 1940 lors de la bataille de France, a été démobilisé en août 1940, et a repris aussitôt contact avec Jean Moulin. Entré en relation avec Maurice Ripoche et CDLL dès les débuts de l'Occupation à partir du début 1942, Henri Manhès («Frédéric») sera l'adjoint de Jean Moulin pour l'organisation de la Résistance en Zone non occupée puis aussi en Zone nord. Au retour d'un voyage à Londres début 1943, il est arrêté le 3 mars par les Brigades Spéciales et livré aux Allemands. Après des mois de tortures, condamné à mort, il est déporté à Buchenwald où il crée le «Comité des intérêts français» et la «Brigade française d'action libératrice». Fondateur avec Marcel Paul de la FNDIRP, il a été fait Compagnon de la Libération.

Roger Coquoin, avec le concours de Gibert Védy (Médéric), de Vic-Dupont et René Leduc, des professeurs Charles Richet et René Favre, tentera sans succès de faire évader Ripoche, notamment lors d'un transport cellulaire vers la rue des Saussaies et le fondateur de CLL sera déporté le 11 avril 1943 en Allemagne.

C'est Roger Coquoin, qui avait pris en 1943 le commandement de la Région P⁴ de l'Armée Secrète (A.S.), qui va succéder à Maurice Ripoche à la tête de C.D.L.L. et qui, en tant que dirigeant de CDLL, va participer le 27 mai 1943 - sous le nom clandestin de «Lenormand» à la réunion constitutive du Conseil National de la Résistance présidée par Jean Moulin, rue du Four à Paris.

Le 29 décembre 1943, craignant - après les alertes constituées par les perquisitions opérées à son laboratoire et chez plusieurs de ses proches - que le rendez-vous qui lui est fixé au domicile d'un de ses adjoints dans un immeuble au 4 de la rue des Frères-Périer, dans le 16^e arrondissement de Paris, soit un guet-apens, Roger Coquoin s'y rend seul. La prémonition va se révéler hélas exacte : tentant de fuir, il est abattu par une rafale de mitraillette qui le blesse mortellement.

En effet, transporté à l'hôpital de la Pitié, il y décédera le jour même. Son corps ne sera jamais retrouvé malgré les recherches effectuées pendant longtemps par son épouse. «On ne retrouve de lui qu'une veste criblée de balles», témoignera Jean Hulin, alors président de l'ANACR du Val-d'Oise. « Son épouse, qui habite alors à Vienne-en-Arthies, cherchera en vain son corps pendant longtemps. Cela explique peut-être que ce personnage de la Résistance reste peu connu. »

Roger Coquoin (Lenormand) fut fait Compagnon de la Libération par décret du 16 août 1944. Chevalier de la Légion d'honneur, il est Croix de guerre 14-18 et 39-45, Médaille de la Résistance avec Rosette.

Louis Pasteur Valéry-Radot, membre de l'Académie de médecine depuis 1936 et lui aussi éminent Résistant, dira de Roger Coquoin qu'«il fut l'un des hommes les plus admirables de la Résistance».

Un square de Paris, à la Porte Saint-Cloud, honore le nom de Roger Coquoin.

⁴ La Région «P» regroupe, de l'Oise à la Nièvre, du Loir-et-Cher à l'Aube, une douzaine de départements, dont la Seine avec Paris et la Seine-et-Oise.

¹ Maurice Ripoche, ingénieur et directeur d'une usine d'aciers spéciaux, rassemble autour de lui des hommes tels Maurice Nore, Maurice Vannier, Jacques Ballet, Yves Chabrol, pharmacien, Maurice Daguer, un ingénieur... Le milieu des ingénieurs, ainsi que celui des officiers ou anciens officiers souvent de l'Armée de l'Air, seront des viviers de recrutement de CDLL.

LES DECORATIONS DES RESISTANTS ET DES FRANÇAIS LIBRES

Lorsque, de par la signature de l'Armistice franco-allemand du 22 juin 1940, les combats cessent en France, le gouvernement français et l'état-major des armées sont repliés dans le sud de la France. Ils vont, la défaite consommée et la France divisée par la ligne de démarcation, s'installer à Vichy et dans ses environs.

Le coup de force constitutionnel de Pétain le 10 juillet 1940, qui sous la menace substituée à la République profanée le régime dit de l'Etat français, s'accompagne d'une pérennisation de la plupart des structures administratives et fonctions régaliennes préexistantes. Ainsi le régime pétainiste continuera de nommer des Préfets, des fonctionnaires, des cadres militaires, des gouverneurs coloniaux et de leur attribuer Légion d'Honneur, médaille militaire, Croix de Guerre et autres distinctions...

Mais, depuis le 18 juin 1940, par l'appel lancé depuis Londres par le général de Gaulle à poursuivre le combat contre l'ennemi, une autre légitimité est née, bien supérieure à celle dont tentent de se réclamer à Vichy ceux qui ont assassiné la République avant de se vassaliser à l'occupant.

Cette légitimité supérieure que va incarner le général de Gaulle, c'est celle de la France libre, de fait la seule conforme aux valeurs de la France

et à son histoire. Une légitimité qui va très tôt pouvoir s'adosser à une légalité républicaine restaurée dans les territoires de souveraineté française qui se rallient à la France libre : c'est ce que font dès le 22 juillet 1940 les Nouvelles-Hébrides, puis le Tchad (26 août), le Cameroun (27 août), le Congo (28 août), l'Oubangui-Chari (29 août), les Etablissements français d'Océanie (2 septembre), ceux de l'Inde (7 septembre), la Nouvelle-Calédonie (19 septembre)...

Une légitimité et une légalité qu'apporteront des forces armées reconstituées pour maintenir la France aux côtés de la Grande-Bretagne dans le combat contre le nazisme et le fascisme. Les Forces Françaises Libres (FFL) vont se constituer dès la fin juin 1940, le 21 juillet est mis sur pied en Egypte le premier bataillon français libre (1^{er} BIM), avec des éléments venus de Chypre et du Liban, le 29 juillet 1940, la 13^e demi-brigade de Légion étrangère (13^e DBLE) rejoint la France Libre. Fin juillet, les forces de la France Libre - Forces Françaises Libres, Forces Navales Françaises Libres (FNFL) et Forces Aériennes Françaises Libres (FAFL) totalisent 7.000 hommes ; les ralliements des territoires d'Afrique et du Pacifique - leur apporteront des effectifs croissants.

Le 27 octobre 1940, à Brazzaville, le Général de Gaulle lance un manifeste qui déclare notamment : « Des milliers de Français ou de sujets français ont décidé de continuer la guerre jusqu'à la libération. Des millions et des millions d'autres n'attendent, pour le faire, que de trouver des chefs dignes de ce nom. Or, il n'existe plus de Gouvernement proprement français. En effet, l'organisme sis à Vichy et qui prétend porter ce nom est inconstitutionnel et soumis à l'envahisseur (...). Il faut donc qu'un pouvoir nouveau assume la charge de diriger l'effort français dans la guerre. Les événements m'imposent ce devoir sacré, je n'y faillirai pas (...). Pour m'assister dans ma tâche, je constitue, à la date d'aujourd'hui, un Conseil de Défense de l'Empire... ». Ce que, se référant à la Constitution républicaine de 1875 et aux circonstances exceptionnelles que connaît la France, codifiera une « Déclaration organique » faite par le général de Gaulle à Brazzaville le 16 novembre 1940.

Ce même 16 novembre, le général de Gaulle, par son ordonnance n°7, créera « l'Ordre de la Libération » afin de distinguer « les personnes ou les collectivités militaires et civiles qui se seront signalées dans l'œuvre

de Libération de la France et de son Empire », et qui ont commencé déjà commencer à verser leur sang...

La « **Croix de la Libération** » va d'abord récompenser les actes de courage et services exceptionnels des Français libres, civils et militaires. Elle sera aussi attribuée pendant l'Occupation à des Résistants de l'Intérieur, dont le plus emblématique est Jean Moulin, fait Compagnon le 17 octobre 1942. D'autres, tels Emmanuel d'Astier de la Vigerie, Henry Frenay, Jean-Pierre Lévy ou - à titre posthume - Berty Albrecht - le seront en 1943... Mais, il faudra attendre la Libération pour que nombre de Résistants en soient honorés.

La « **Médaille de la Résistance** » est, par une ordonnance du 9 février 1943, la seconde distinction instituée par le général de Gaulle pour distinguer les mérites tant de Français libres que de Résistants de l'intérieur de la France occupée.

Dans les années qui suivirent la Libération, plusieurs distinctions seront créées : en premier lieu la **Croix de Combattant Volontaire de la Résistance (CVR)**, qui viendra concrétiser en 1954 par une décoration le statut de CVR défini en 1949. Celles et ceux qui se sont engagés dans la lutte libératrice moins de 80 jours avant le débarquement du 6 juin 1944 pourront obtenir la **Carte et la Croix du Combattant**, au titre de la Résistance.

La **Médaille commémorative des Services Volontaires dans la France libre** est explicite quant à son objet.

La médaille de **Patriote Résistant à l'Occupation (PRO)**, créée en 1954, prendra en compte les conditions particulières de la Résistance dans les départements annexés d'Alsace-Lorraine.

L'**insigne du Réfractaire**, institué en 1963 et découlant du statut défini en 1950, honore ceux qui refusèrent le S.T.O.

Et, créées en 1948, les

Médailles de la Déportation et de l'internement pour faits de Résistance, et les **Médailles de la Déportation et de l'internement politique** honorent celles et ceux qui payèrent un tribut particulièrement lourd à la répression nazie.

Pour autant, ces distinctions ne sont pas les seules à avoir honoré depuis la Libération le combat des Français libres et des Résistants. Ainsi, au titre de la Résistance, un contingent de croix de chevalier est réservé dans chaque promotion de la **Légion d'Honneur**. Ceux qui, évadés de prison en France ou de camps de prisonniers en Allemagne, ont rejoint la Résistance, peuvent aussi porter la « **Médaille des Evadés** » ; de même que ceux ayant rejoint la France libre par l'Espagne après parfois un internement au sinistre camp franquiste de Miranda del Ebro. Les Français libres intégrés au Corps Expéditionnaire Français d'Italie ont pu recevoir la **Médaille commémorative de la campagne d'Italie (1943-1944)**, instituée en 1953 et remplaçant la barrette « Italie » apposée sur la **Médaille commémorative de la Guerre 1939-1945**.

Nombre de Résistants et Français libres ont, la Libération de la France intervenue, poursuivi aux côtés des combattants de l'Armée d'Afrique, des soldats coloniaux, le combat jusqu'à la victoire finale dans les rangs de la 1^{re} Armée française : la **Médaille militaire**, la **Croix de Guerre** sont venues récompenser les mérites de nombre d'entre eux.

Enfin, l'attribution du **Titre de Reconnaissance de la Nation (TRN)** a été étendue en 1993 à la Seconde guerre mondiale.



18 juin 1945, place de la Concorde : Le général de Gaulle vient de décorer de la Croix de la Libération le colonel Rol-Tanguy, qui a à sa gauche les colonels Paul Rivière et Georges-Louis Rebattet, eux aussi faits Compagnons de la Libération (cliché Ordre de la Libération).

LA CROIX DE LA LIBERATION



Large de 37 mm, le ruban de la Croix de la Libération est de couleur verte moirée, avec deux raies verticales noires et, sur chaque bord, une bande noire de 5 mm de large : ces couleurs noire et verte symbolisant le deuil de la patrie profanée et l'espérance de sa libération ; un premier ruban de couleur verte non moirée avec bandes noire oblique a été utilisé jusqu'en septembre 1942.

La croix en bronze poli de forme rectangulaire de 33 mm de haut sur 30 mm de large supporte sur l'avant un glaive de 60 mm de haut sur 7 mm de large, surchargé d'une croix de Lorraine noire et dont la poignée se rattache à la bélière du ruban.

Au revers de la Croix est inscrite la devise latine «PATRIAM SERVANDO VICTORIAM TULIT», qui peut se traduire par «En servant la Patrie, il assure la victoire».

L'Ordre de la Libération ne comportant qu'une classe, la même Croix, d'une grande simplicité, a été décernée à tous les récipiendaires.

CREATION DE L'ORDRE DE LA LIBERATION

A l'automne 1940, au-delà des 2500 ralliés ayant répondu à l'Appel du 18 juin lancé par le Général de Gaulle, la France libre rassemble désormais des effectifs plus conséquents. D'autres militaires, des diplomates, des élus, des intellectuels les ont rejoints...

Le Tchad, le Congo, le Gabon, l'Oubangui-Chari, les Etablissements français de l'Inde, ceux du Pacifique se sont ralliés à la France Libre, le 1^{er} juillet ont été créées les Forces Navales Françaises Libres (FNFL), le 6 juillet les Forces Aériennes Françaises Libres (FAFL), le 1^{er} bataillon d'Infanterie de Marine des Forces Françaises Libres (FFL), intégré aux forces britanniques, combat en septembre 1940 à Sidi Barani dans le désert libyen contre les Italiens...

Ne pouvant conférer la Légion d'Honneur, le Général de Gaulle décide de créer une décoration récompensant les mérites de ceux qui vont s'illustrer dans le combat pour la libération de la Patrie et qui intégreront un Ordre, dont les membres seront les «Compagnons de la Libération», l'appellation initiale de «Croisés» ayant été assez rapidement abandonnée.

L'ORDONNANCE N°7

Au nom du Peuple et de l'Empire français

Nous, général de GAULLE,
Chef des Français Libres,

ORDONNONS :

ART. 1^{er}. - Il est créé un Ordre dit " Ordre de la Libération ", dont les membres porteront le titre de " Compagnons de la Libération ". Cet Ordre est destiné à récompenser les personnes ou les collectivités militaires et civiles qui se seront signalées dans l'œuvre de Libération de la France et de son Empire.

ART. 2. - L'insigne unique de cet Ordre est la Croix de la Libération.

ART. 3. - L'admission dans l'Ordre de la Libération est prononcée par le Chef des Français Libres.

ART. 4. - Les modalités d'application de la présente ordonnance seront réglées par décret.

ART. 5. - La présente ordonnance sera promulguée au *Journal officiel* de l'Empire et, provisoirement, au *Journal officiel* de l'Afrique équatoriale française.

Fait à Brazzaville, le 16 novembre 1940.

C. de GAULLE.

L'ORDRE D'HIER A AUJOURD'HUI

Le capitaine de vaisseau Thierry d'Argenlieu, nommé Chancelier, le gouverneur général de l'A.E.F., Félix Éboué, le lieutenant d'Ollondes, l'officier radiotélégraphiste de la marine marchande Edmond Popieul et l'adjudant de l'armée de l'Air Henry Bouquillard, forment le premier Conseil de l'Ordre.

Les Compagnons de la Libération seront nommés par Décret, soit sur décision directe du Général de Gaulle, soit sur proposition de chef de corps, de réseau, de mouvement, ratifiée par de Gaulle.

A la Libération, les responsables des principaux mouvements de Résistance, les commandements FFI feront des propositions de nominations qui ne corrigeront que partiellement le déséquilibre entre la Résistance intérieure et la France Libre.

Le général de Gaulle mettra fin à l'attribution de la Croix de Compagnon de la Libération le 23 janvier 1946.

LE CONSEIL NATIONAL DES COMMUNES

Pour éviter que ne disparaisse l'Ordre avec ses derniers membres, une loi du 26 mai 1999 a décidé de confier son avenir à un Conseil constitué par les maires en exercice des Cinq communes «Compagnon», qui se substituera au Conseil de l'Ordre. La mesure sera effective le 16 novembre 2012.

1036 COMPAGNONS

Du 16 novembre 1940 au 23 janvier 1946, date de forclusion de l'attribution de la distinction de «Compagnon de la Libération», 1030 hommes et 6 femmes ont été ainsi distingués, dont 271 à titre posthume. Parmi eux, environ les 3/4 sont issus de la France Libre, 1/4 de la Résistance intérieure, au premier rang desquels Jean Moulin, fait Compagnon le 17 octobre 1942.

Six femmes : Berty Albrecht (†), Laure Diebold, Marie Hackin(†), Marcelle Henry, Simone Michel-Lévy(†), Emilienne Moreau-Evrard. († : à titre posthume)

Les plus **jeunes** Compagnons : à titre posthume, Mathurin Henrio (tué à 15 ans en février 1944) ; décoré vivant : Louis Picot (Lazare Pytkowitz, à 17 ans).

LES UNITES «Compagnon»

Armée de terre : Bat. de marche n°2, 13^e demi-brigade de la Légion étrangère, Bat. d'infanterie de Marine et du Pacifique, Rgt de Marche du Tchad, 2^e Rgt d'infanterie coloniale, 1^{er} Rgt d'artillerie coloniale, 1^{er} Rgt de marche de spahis marocains, 501^e Rgt de chars de combat

Armée de l'Air : L'Escadrille française de chasse n°1, le Rgt de chasse Normandie-Niemen, le 2^e Rgt de Chasseurs-parachutistes de l'Armée de l'Air, le Groupe de bombardement Lorraine, le Groupe de Chasse Ile-de-France, le Groupe de chasse Alsace.

Marine : Sous-marin Rubis, Corvette Aconit, 1^{er} Rgt de fusiliers-marins.

LES VILLES «Compagnon»

Nantes, Paris, Grenoble, Vaux-en-Vercors, Ile de Sein.

2012 : 28 COMPAGNONS VIVANTS

Henri Beauge-Berube, Guy Charnot, **Daniel Cordier**, **Louis Cortot**, **Yves De Daruvar**, Victor Desmet, Constant Engels, Robert Galley, Alain Gayet, **Hubert Germain**, **Charles Gonard**, Jacques Hebert, Paul Ibos, **François Jacob**, Pierre Langlois, **Claude Lepeu**, Louis Magnat, Jean-Pierre Mallet, **Fred Moore**, **Roland De La Poye**, Claude Raoul-Duval, André Salvat, **Etienne Schlumberger**, **Pierre Simonet**, **Gérard Theodore**, **Jean Tranape**, Edgard Tupët-Thôme, André Verrier.

(en gras, les membres actuels du Conseil de l'Ordre, dont **Fred Moore**, successeur de **François Jacob**, est Chancelier)

LA MÉDAILLE DE LA RÉSISTANCE



Large de 36 mm, le ruban de la Médaille de la Résistance est à dominante noire, avec 6 bandes verticales rouges parallèles : deux latérales de 3 mm de large, deux centrales de 1 mm de large et espacées de 2 mm, ainsi que deux intermédiaires, de 1 mm de large et situées à 6 mm des médianes.

Pour les titulaires ayant reçu la distinction d'officier, une rosette de 28 mm de diamètre, reprenant ses couleurs et leur disposition est apposée sur le ruban.

La médaille, attachée au ruban par une bélière fixe, est en bronze et de 37 mm de diamètre, portant sur l'avant un bouclier frappé de la croix de Lorraine avec la date **XVIII VI MCMXL (18 juin 1940)** faisant référence à l'Appel historique du Général de Gaulle, et sur le revers l'inscription **PATRIA NON IMMOR (La Patrie n'oublie pas)** ; cette inscription de revers, à l'origine en caractères droits, est depuis 1950 gravée en caractères obliques.

CREATION DE LA MEDAILLE DE LA RESISTANCE

La «**Médaille de la Résistance française**», c'est son nom complet officiel, a été instituée à Londres le 9 février 1943, par ordonnance du Comité National Français prise à l'instigation du général de Gaulle afin de «*reconnaître les actes remarquables de foi et de courage qui, en France, dans l'Empire et à l'étranger, auront contribué à la résistance du peuple français contre l'ennemi et contre ses complices depuis le 18 juin 1940.*»

Décernée à son origine par le général de GAULLE en tant que chef de la France combattante, sur proposition d'un commissaire national et avis - sauf en cas d'urgence - d'une commission de quatre membres (Claude Hettier de Boislambert, André Bissagnet, Jacques-Emile Paris et Pierre Brossolette), nommés par le Général de Gaulle, elle concerne tant les personnes physiques que les collectivités et unités ayant participé à la Résistance et à la lutte contre les forces de l'axe et pétainistes en France occupée que celles et ceux ayant pris une «*part effective et importante*» au ralliement de territoires français à la France combattante, contribué de manière significative à l'effort de guerre de ces territoires, joué un rôle éminent à l'étranger dans la propagande et dans l'action des organisations destinées à grouper et à soutenir les efforts de la Résistance, rallié des troupes, des navires ou des avions dans des conditions exceptionnelles, rejoint les Forces Françaises Libres dans des conditions particulièrement dangereuses.

De ce fait, la Médaille de la Résistance a été attribuée tant à des Résistants de l'Intérieur qu'à des Français libres.

Le titre d'Officier de la Résistance avec remise de la Médaille de la Résistance française avec rosette fut créé par une ordonnance en date du 2 novembre 1945.

Par ailleurs, l'attribution de la Médaille de la Résistance française à un militaire pour acte de résistance en territoire occupé ou contrôlé par l'ennemi entraînait le bénéfice de la campagne double (ordonnance du 7 janvier 1944).

Au total, près de 63 000 Médailles ont été attribuées jusqu'au 1^{er} avril 1947 (jusqu'au 31 décembre 1947 pour les Résistants en Indochine sous occupation japonaise), date de forclusion de son attribution ; sauf pour les déportés-internés de la Résistance qui peuvent toujours être distingués à titre posthume.

4441 Médailles avec rosette (R) ont été décernées, dont 9 à des collectivités et unités militaires, 4 à des localités, 2 à des communautés et 2 à des collectivités diverses.

LA MEDAILLE DE LA RESISTANCE AUJOURD'HUI

Depuis 1966, les services de la Médaille de la Résistance française ont été rattachés à ceux de la chancellerie de l'Ordre de la Libération.

Ainsi, le Chancelier de l'Ordre de la Libération préside la Commission Nationale de la Médaille de la Résistance, instituée par le décret d'application de l'ordonnance du 9 février 1943 créant la Médaille de la Résistance, chargée d'instruire les dossiers de son attribution à titre posthume et qui comprend aujourd'hui 15 membres. M. Fred Moore, Chancelier de l'Ordre de la Libération, a été nommé par décret en date du 7 décembre 2011 président de la Commission ; à laquelle un Conseil des 18 collectivités territoriales médaillées pourrait succéder.

PRES DE 63000 MEDAILLES

Depuis la création le 9 février 1943 de la Médaille de la Résistance, 62751 médailles ont été décernées, dont 24 463 à titre posthume.

COLLECTIVITÉS MILITAIRES

École militaire préparatoire technique de Tulle (24/04/46 R) ; Brigade de gendarmerie de la Chapelle-en-Vercors (14/06/46) ; Groupe de bombardement «Bretagne» (03/08/46 R) ; Sous-marin Casabianca (03/08/46 R) ; Sous-marin Glorieux (20/11/46 R) ; Corvette Aconit (29/11/46) ; Corvette Alysse (29/11/46) ; Aviso Commandant-Domine (29/11/46) ; Aviso Commandant-Duboc (29/11/46) ; Sous-marin Vénus (29/11/46) ; Contre-torpilleur Léopard (29/11/46) ; Sous-marin Marsouin (29/11/46) ; Corvette Mimosa (29/11/46) ; Sous-marin Narval (29/11/46 R) ; Aviso Savorgnan-de-Brazza (29/11/46) ; Sous-marin Surcouf (29/11/46 R) ; École militaire préparatoire d'Autun (31/03/47 R) ; 1^{er} régiment de fusiliers marins (31/03/47 R) ; 13^e demi-brigade de Légion étrangère (31/03/47 R) ; Patrouilleur Poulmic (31/03/47) ; 1^{er} régiment d'infanterie (31/03/47).

LOCALITÉS

Ville de Meximieux, dans l'Ain (22/09/45) ; Commune de Terroux, dans le Lot (22/09/45) ; Village de Bethincourt, dans la Meuse (15/10/45) ; Commune de la Chapelle-en-Vercors (15/10/45) ; Commune de Saint-Nizier-du-Mouchet, en Isère (15/10/45) ; Ville de Thônes, en Haute-Savoie (15/10/45) ; Ville de Caen, dans le Calvados (24/04/46 R) ; Commune de Caniac, dans le Lot (24/04/46 R) ; Ville de Montceau-les-Mines, en Saône-et-Loire (24/04/46) ; Nouvelle-Calédonie et dépendances (24/04/46) ; Ile de Sein (27/08/46 R) ; Ville de Lyon (20/11/46 R) ; Ville de Nantua, dans l'Ain (16/01/47) ; Ville d'Oyonnax, dans l'Ain (16/01/47) ; Ville de Brest, dans le Finistère (31/03/47) ; Commune de Marsoulas, en Haute-Garonne (31/03/47) ; Commune de Tavaux, dans l'Aisne (31/03/47) ; Commune de Saint-Nicolas-Plougasnou, dans le Finistère (31/03/47).

COMMUNAUTÉS, ÉCOLES, HÔPITAUX

Hôpital de Cahors (17/05/45) ; Hôpital de Saint-Céré, dans le Lot (17/07/45) ; Abbaye de Thymadeuc-en-Rohan, dans le Morbihan (03/01/46) ; Soeurs de Niederbronn, Saales, dans le Bas-Rhin (24/04/46 R) ; Lycée Lalande de Bourg-en-Bresse, dans l'Ain (03/10/46) ; Université de Strasbourg (31/03/47 R).

COLLECTIVITÉS DIVERSES

Association des Français Libres de Grande-Bretagne (31/05/43) ; Police d'état de la ville d'Alger (26/03/45) ; Résistance P.T.T. (13/07/45) ; Radio-Brazzaville (03/01/46 R) ; Sapeurs-pompiers de la ville de Belfort (03/01/46) ; Corps urbain des gardiens de la paix de Nice (25/04/46) ; Scouts routiers de Belfort, clan Guy de la Rigaude (24/04/46) ; Fédération de la Presse clandestine (31/03/47 R).

COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RESISTANCE



Large de 36 mm, le ruban de la Croix de Combattant Volontaire de la Résistance est à dominante noire, avec sur chaque bord une bande rouge de 5 mm de largeur et 4 raies verticales vertes de 1 mm de large : deux centrales espacées de 2 mm et deux latérales situées à 2 mm des bords rouges.

La médaille, elle aussi de 36 mm de large, est en forme de croix en bronze doré à 4 branches chargées de feuilles de laurier en, portant à l'avant une croix de Lorraine. Au revers, l'inscription «COMBATTANT VOLONTAIRE RESISTANCE» est inscrite dans un médaillon central.

Par son article 1, la loi du 25 mars 1949, définissant le statut de Combattant volontaire de la Résistance, avait prévu que «les combattants volontaires de la Résistance auraient à la délivrance d'une carte spéciale et à une médaille commémorative qui ne verra jamais le jour.

De fait, il faudra attendre la loi du 15 avril 1954 pour que soit créée la croix de CVR : «Les combattants volontaires de la Résistance auront droit, même à titre posthume, à la délivrance d'une carte spéciale qui donnera droit au port de la croix de combattant volontaire de la Résistance».

LOI N°49-418 du 25 MARS 1949 (extraits)

Art. 2. — I. — La qualité de combattant volontaire de la Résistance est susceptible d'être reconnue à toute personne qui :

1° A appartenu, pendant trois mois au moins, avant le 6 juin 1944, dans une zone occupée par l'ennemi :

**a) Soit aux forces françaises de l'intérieur ;
b) Soit à une organisation homologuée des forces françaises combattantes ;**

c) Soit à une organisation de Résistance homologuée par le ministre compétent, sur proposition de la commission nationale de la Résistance intérieure française, homologation publiée au Journal officiel ;

2° A été ou sera, en outre, régulièrement homologuée.

II. — Les conditions ci-dessus ne sont toutefois pas imposées :

1° Aux membres de la Résistance et aux personnes qui, pour actes qualifiés de Résistance, auront été exécutés, tués ou blessés dans des conditions ouvrant droit à une pension militaire, d'invalidité ou de décès ou qui remplissent les conditions prévues par la loi n° 48-1251 du 6 août 1948 établissant le statut définitif des déportés et internés de la Résistance.

2° Aux membres de la Résistance qui, avant le 6 juin 1944, s'étant mis à la disposition d'une formation à laquelle a été reconnue la qualité d'unité combattante, ont effectivement combattu pendant trois mois.

En outre, à titre exceptionnel, la qualité de combattant volontaire de la Résistance peut être reconnue, sur avis favorable de la commission nationale visée à l'article 4 et dans des conditions qui seront fixées par le règlement d'administration publique prévu à l'article 15, aux personnes qui, bien que n'ayant pas appartenu aux organisations ci-dessus, apportent la preuve qu'elles ont accompli habituellement des actes caractérisés de résistance pendant trois mois au moins avant le 6 juin 1944. »

Par des lois successives promulguées à partir de 1955, une forclusion fut opposée aux demandes de titre et ainsi les anciens combattants de la Résistance furent la seule catégorie du monde combattant pour laquelle cette mesure inique fut appliquée.

L'ANACR mena une action continue et résolue contre les forclusions que le décret du 6 août 1975 avait pour objet de lever, mais le texte fut annulé par trois arrêts du Conseil d'Etat du 22 mars 1985 au motif qu'un décret ne peut modifier une décision législative sans décision du Conseil constitutionnel.

L'ANACR, avec le soutien notamment de l'UFAC, agit avec détermination auprès des parlementaires et des pouvoirs publics pour une levée définitive des forclusions.

L'article 18 de la loi du 17 janvier 1986 était censé légaliser les dispositions du décret du 6 août 1975, mais un obstacle majeur était opposé aux demandes de cartes CVR qui devaient justifier de services homologués par l'autorité militaire, alors que la délivrance des certificats d'appartenance aux FFI, aux FFC ou à la RIF – c'est-à-dire l'homologation – était forclosée depuis... 1951.

Par la loi du 10 mai 1989, malgré certaines dispositions du décret n° 89-771 du 19 octobre 1989 que l'ANACR défère sans succès au Conseil d'Etat, les demandes de titre de Combattant Volontaire de la Résistance ont pu et peuvent encore être présentées, mais c'est seulement par l'arrêté du 9 mars 1993 que les membres de la Résistance ont pu obtenir, pour leurs demandes de titres une bonification de dix jours pour «engagement volontaire».

LOI N° 89-295 DU 10 MAI 1989 (extraits)

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1^{er}. — Toute personne voulant faire reconnaître ses droits à la qualité de combattant volontaire de la Résistance définie par l'article L. 262 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre qui n'avait pas présenté une demande dans les délais antérieurement impartis et qui ne remplit pas les conditions nécessaires pour bénéficier de la réouverture des délais prévue par l'article 1^{er} du décret n° 75-725 du 6 août 1975, auquel l'article 18 de la loi n° 86-76 du 17 janvier 1986 portant diverses dispositions d'ordre social a donné valeur législative, peut présenter une telle demande à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente loi... »

Au 31 décembre 1975, 227 531 cartes de CVR avaient été délivrées. 262 800 l'ont été jusqu'à la fin de l'année 2011.

C'est l'autorité gouvernementale qui prend, pour chaque requérant, la décision d'attribution ou de rejet des cartes de CVR ou de Combattant au titre de la Résistance, après avis d'une Commission nationale qui se réunit une fois par an.

Lors de sa session de novembre 2010, 119 dossiers ont été examinés : 30 cartes de CVR et 21 cartes de Combattant au titre de la Résistance ont été attribuées.

Lors de celle de décembre 2011, sur 56 dossiers présentés pour toute la France, 13 cartes de CVR ont été attribuées (les titulaires de la carte CVR ont également le titre de «combattant »), et 7 cartes de Combattant ont reçu un avis favorable, un dossier étant «réservé».

MEDAILLE DE LA DEPORTATION ET DE L'INTERNEMENT POUR FAITS DE RESISTANCE



Le ruban des médailles de la Déportation pour faits de Résistance et de l'Internement pour faits de Résistance, large de 36 mm, comporte sur chaque bord un liseré rouge de 2 mm encadrant 4 raies bleues et 3 raies blanches, alternées verticalement pour la médaille de la Déportation, et alternées en diagonale pour celle de l'Internement.

La médaille en bronze ou bronze doré, de forme pentagonale, de 34 mm de haut, identique pour la Déportation et l'Internement porte à l'avant deux mains levées liées par une chaîne sur un fond de flammes, et au revers la mention « République française » avec l'inscription « Médaille de la déportation et de l'Internement pour faits de

Résistance, et une croix de Lorraine en exergue.

Le statut de Déporté et interné de la Résistance a été défini par la loi 48-1251 du 6 août 1948 :

Art. 1^{er}. - La République française reconnaissante s'incline respectueusement devant la mémoire des martyrs de la barbarie nazie et fasciste qui ont contribué à sauver la patrie, salue leurs familles et rend hommage aux rescapés de la Résistance dont elle proclame les droits.

Art. 2. - Le titre de déporté résistant est attribué à toute personne qui, pour acte qualifié de résistance à l'ennemi, a été :

1° Soit transférée par l'ennemi hors du territoire national, puis incarcérée ou internée dans une prison ou un camp de concentration ;

2° Soit incarcérée ou internée par l'ennemi dans les camps et prisons du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, et de la Moselle ;

3° Soit incarcérée ou internée par l'ennemi dans tous autres territoires exclusivement administrés par l'ennemi, notamment en Indochine, et sous réserve que ladite incarcération ou ledit internement réponde aux conditions qui seront fixées par le règlement d'administration publique...

Art. 3. - Le titre d'interné résistant est attribué à toute personne qui a subi, quel qu'en soit le lieu, sauf les cas prévus à l'article 2 ci-dessus,

une détention minimum de trois mois pour acte qualifié de résistance à l'ennemi.

Aucune condition de durée ne sera exigée de ceux qui se sont évadés ou qui ont contracté, pendant leur Internement, une maladie ou une infirmité, provenant notamment de tortures, susceptibles d'ouvrir droit à pension à la charge de l'Etat.

Art. 4. - Les personnes arrêtées et exécutées pour acte qualifié de résistance à l'ennemi sont considérées comme internés résistants, quelle que soit la durée de leur détention, a fortiori si elles ont été exécutées sur-le-champ.

Art. 5. - Les prisonniers de guerre, les travailleurs en Allemagne non volontaires qui ont été transférés dans les camps de concentration pour acte qualifié de résistance à l'ennemi, ou leurs ayants cause peuvent, après enquête, dans des conditions qui seront fixées par le règlement d'administration publique..., bénéficier de la présente loi.

Les travailleurs en Allemagne qui, partis volontairement, auraient été transférés par l'ennemi dans un camp de concentration ou emprisonnés par lui pour acte qualifié de résistance à l'ennemi et leurs ayants cause pourront introduire une requête exceptionnelle auprès du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre qui statuera, après avis d'une commission spéciale...



La loi du 6 août 1948 prévoit dans son article 9 qu'un contingent spécial de distinctions dans l'Ordre national de la Légion d'honneur et un contingent de Médailles militaires sont réservés chaque année aux déportés et internés résistants. Et que la légion d'Honneur ou la médaille militaire ainsi que la Croix de Guerre et la Médaille de la Résistance seront attribuées d'office, à titre posthume, aux Déportés résistants disparus et aux Internés résistants fusillés ou morts des suites de mauvais traitements.

Il est aussi prévu que la Carte du combattant sera attribuée aux Déportés et Internés Résistants.

Au 31 janvier 1985, 74 864 cartes de déportés et internés de la Résistance avaient été délivrées.

MEDAILLE DE LA DEPORTATION ET DE L'INTERNEMENT POLITIQUE



Attribuée à près de 60 000 personnes, la médaille de la Déportation et de l'Internement politique a des rubans identiques à celle de la Déportation et de l'In-

ternement pour faits de Résistance dans ses dispositions verticale et diagonale, les liserés des bords étant jaunes au lieu d'être rouges.

Quant à la médaille elle-même, en bronze ou bronze doré, ronde de 30 mm de diamètre, elle porte à l'avant des maillons de chaîne avec au centre une petite carte de France d'où partent des rayons lumineux, et, au dessus du maillon central, la mention « République française » ; et au revers l'inscription « Médaille de la Déportation et de l'Internement ».

Le Statut de Déporté et interné politique a été fixé par la loi 48-1404 du 9 septembre 1948. Celui de déporté politique concernera essentiellement - mais non exclusivement - les personnes déportées au motif de

leurs origines ethniques ou religieuses ; quant à celui d'interné politique, il est attribué par l'article 3 du Statut de 1948 à « tout Français ou ressortissant français résidant en France ou dans une des territoires d'outre-mer, qui a été interné, à partir du 16 juin 1940 par l'ennemi ou l'autorité de fait se disant Gouvernement de l'Etat français, pour tout autre motif qu'une infraction de droit commun ne tombant pas sous le bénéfice de l'ordonnance du 6 juillet 1943 relative à la légitimité des actes accomplis pour la libération de la France et la révision des condamnations intervenues pour ces faits.

A « tout Français ou ressortissant français qui a subi avant le 16 juin 1940, en France ou dans les territoires de la France d'ou-

tre-mer, pour tout autre motif qu'une infraction de droit commun, une mesure judiciaire ou privative de liberté et qui a été maintenu interné au-delà de la durée de sa peine par l'ennemi ou par l'autorité de fait appelée gouvernement de l'Etat français en raison de danger qu'aurait représenté pour l'ennemi la libération de la dite personne, du fait de son activité antérieure... »

Les personnes exécutées par l'ennemi bénéficient du statut des internés politiques sans condition de durée de détention.



RUBAN DE LA MEDAILLE D'INTERNE POLITIQUE

MEDAILLE DES SERVICES VOLONTAIRES DANS LA FRANCE LIBRE



Le décret n° 46-712 du 4 avril 1946 porte création – sur proposition du Général de Larminat – d'une **médaille commémorative des Services volontaires rendus à la France libre**, et récompensant celles et ceux, civil(e)s ou militaires, français(e)s ou étranger(e)s, qui ont, pour les militaires, contracté un engagement dans les Forces françaises libres (FFL) antérieurement au 1^{er} août 1943 et, pour les civils, qui ont effecti-

vement servi la France Libre sur les territoires soumis à l'autorité du Comité National Français, dirigé à Londres par le général de Gaulle, et dans les pays étrangers antérieurement au 3 juin 1943.

Le ruban, large de 36 mm de couleur bleu marine, traversé de lignes rouges obliques de 2 mm de large espacées de 4 mm, est attaché à une croix de Lorraine en bronze argenté de 32 mm de largeur et de 40 mm de hauteur.

Elle porte à l'avant l'inscription France libre et au revers les inscriptions 18 juin 1940 et 8 mai 1945.

Décernée par une Commission comprenant notamment un représentant des trois armes des FFL, un représentant des services civils du Comité national de Londres, un de l'Ordre de la Libération, et un des réseaux de renseignement et d'action, la Médaille a été attribuée à 13 649 personnes avant sa forclusion le 7 juillet 1958.

MEDAILLE DU PATRIOTE RESISTANT A L'OCCUPATION (P.R.O.)



La Médaille du Patriote Résistant à l'Occupation – ayant été décernée au 31 décembre 1991 à 14 688 personnes – a été créée par le décret n° 54-1304 du 27 décembre 1954 définissant le statut de **«Patriote proscrit et contraint à résidence forcée en pays ennemi»** et dont l'Art. 2 prévoit qu'il est attribué *«aux Français originaires des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle qui, en raison de leur attachement notoire à la France, ont été arrêtés et contraints par l'ennemi de quitter le territoire national*

pour être internés dans des camps surveillés en pays ennemi ou en territoire étranger occupé par l'ennemi, sous la condition que la résidence forcée ait duré trois mois au moins».

Par ailleurs, l'Art. 8 précise que *«la reconnaissance du titre de «Patriote proscrit et contraint à résidence forcée en pays ennemi» donnera lieu à la délivrance d'une carte spéciale, dite carte du «Patriote proscrit et contraint à résidence forcée en pays ennemi» (...), et l'Art. 9 qu'«il est institué une médaille avec ruban dite «Médaille du patriote proscrit et contraint à résidence forcée en pays ennemi», dont le modèle sera décrit par un arrêté ministériel».*

Large de 36 mm, le ruban est vert avec une raie noire centrale de 4 mm et sur chaque bord un liseré tricolore de 6 mm. La médaille porte sur l'avant l'effigie de la République et sur le revers une famille s'éloignant d'un groupe de maisons surmonté d'un coq gaulois, avec depuis 1959 l'inscription **«PATRIOTE RÉSISTANT À L'OCCUPATION DES DÉPARTEMENTS DU RHIN ET DE LA MOSELLE 1939-1945».**

INSIGNE DU REFRACTAIRE



Sont considérées comme **réfractaires**, les personnes qui, avant le 6 juin 1944 (...), ayant fait l'objet d'un ordre de réquisition résultant des actes dont la nullité a été expressément constatée dits loi du 4 septembre 1942, décret du 19 septembre 1942, loi du 16 février 1943, loi du 1^{er} février 1944, ont volontairement abandonné leur entreprise pour ne pas répondre à cet ordre, les personnes qui, sous l'empire des contraintes mentionnées au paragraphe ci-dessus ou victimes de rafles, se sont évadées des territoires et des entreprises dans lesquels elles

avaient été affectées, les personnes qui, sous l'empire de ces contraintes ou victimes de rafles, ont été envoyées en Allemagne, mais qui volontairement n'y sont pas retournées à l'issue de leur première permission en France, les personnes qui, sans avoir reçu l'ordre de réquisition ou de mutation mais qui, inscrites sur les listes de main-d'œuvre ou appartenant à des classes de mobilisation susceptibles d'être requises, se sont dérobées préventivement (...).

La loi 50-1027 du 22 août 1950, qui établit ainsi le statut de réfractaire pour ceux qui se sont soustraits au S.T.O., prend aussi en compte les Alsaciens-Lorrains qui se sont soustraits à la mobilisation dans la Wehrmacht.

Attribuée à 107 974 personnes au 31 janvier 1994, l'insigne consiste en une médaille en bronze ou bronze doré de 36 mm de diamètre avec sur l'avant une enclume brisée au centre d'une carte de France, l'inscription **J'AI LIVRÉ UN BON COMBAT**, suspendue à un ruban orangé de 37 mm de large, avec à 2 mm de chaque bord 3 raies rouges de 1 mm de large.

MEDAILLE DE LA FRANCE LIBEREE



C'est le décret n°47-1808 du 12 septembre 1947 qui a créé la **«Médaille de la reconnaissance de la France libérée»**, dans le but de commémorer la libération de la France, laquelle prit en 1948 le nom de **«Médaille de la France libérée»**.

Cette médaille, décernée à 13 469 titulaires jusqu'à sa forclusion le 7 juillet 1957, commémorant la libération de la France, était destinée à honorer *«les ressortissants français ou alliés qui ont apporté une contribution notable à cette libération».* Elle a concerné les militaires qui, par des actes

individuels, ont apporté une contribution effective à la libération des territoires métropolitains et de l'Union française et des territoires sous mandat du 18 juin 1940 au 20 août 1945, à condition de ne pas être déjà titulaires de la Légion d'honneur, pour faits de résistance, de croix de la Libération, de la croix de Guerre, pour faits de résistance, de la médaille de la Résistance, ou de la médaille de la Reconnaissance française pour faits de guerre.

Le ruban arc-en-ciel de 36 mm de large rappelle aux couleurs inversées la médaille de la Victoire de la 1^{re} Guerre mondiale, avec le violet au centre et le rouge sur les bords.

La Médaille en bronze, de 35 mm de diamètre, porte sur l'avant une carte de France avec en centre **«1944»** et entourée d'une chaîne brisée par deux explosions situées en regard des plages de débarquement de Normandie et de Provence ; et sur le revers, située sur le pourtour, l'inscription **«LA FRANCE A SES LIBÉRATEURS»**, et au centre un faisceau de licteur coiffé d'un bonnet phrygien, encadré des initiales R.F.

LE RALLIEMENT DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Situé à 25 km au sud de la province canadienne de Terre-neuve dans l'Atlantique nord, l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon, peuplé de quelques milliers de descendants de marins normands, bretons et basques, est composé de deux îles principales, Saint-Pierre et Miquelon, ainsi que de quelques îlots, et est le dernier vestige du Canada français.

Lorsque la France connaît en juin 1940 la défaite, l'occupation de 60 % de son territoire, et en juillet l'instauration de l'Etat français, l'archipel est administré depuis le 17 décembre 1936 par l'administrateur Gilbert de Bournat, dépendant du haut-commissaire français en Amérique (Antilles, Guyane et Saint-Pierre et Miquelon), depuis septembre 1939 le vice-amiral Georges Robert, par ailleurs commandant en chef des forces françaises dans l'Atlantique ouest ; avec à sa disposition les croiseurs *Emile-Bertin* et *Jeanne-d'Arc*, les croiseurs auxiliaires *Barfleur* et *Quercy*, le porte-avions *Béarn* ainsi que d'autres unités ; de plus, il a en charge 286 tonnes d'or de la Banque de France évacuées de métropole.

Mais, en dépit de ces atouts, auxquels on peut joindre une importante garnison en Martinique, l'amiral Robert va refuser les résolutions des Conseils généraux de Martinique et de Guadeloupe demandant, en application de l'article 1 de la loi du 15 février 1872, que leur soit transféré le pouvoir du fait de l'invasion de la Métropole ; le 24 juin 1940, «*Les Maires et Conseillers généraux de la Martinique, réunis à Fort-de-France... proclament au nom de la population de l'île son indéfectible attachement à la France, sa volonté de consentir les derniers sacrifices pour parvenir à la victoire finale, par la continuation de la lutte aux côtés des alliés avec l'empire français d'Outre-mer...*»

Malgré cela, l'amiral Robert va affirmer sa fidélité au Gouvernement pétainiste installé à Vichy et reconnu par les Etats-Unis proches, avec lesquels il va nouer des relations étroites. L'administrateur de Saint-Pierre-et-Miquelon, Gilbert de Bournat, suivra l'amiral Robert dans la voie de l'allégeance à Pétain.

Une importance stratégique

Bien que peu étendu, et sans ressources notables autres que la pêche, l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon n'en présente pas moins un intérêt politique et stratégique notable : c'est, aux portes du Canada, entré en guerre contre l'Allemagne nazie aux côtés de la Grande-Bretagne dès le 10 septembre 1939, et à celles des Etats-Unis, certes neutres - du moins jusqu'à l'attaque contre Pearl Harbor qui les conduira le 11 décembre



De gauche à droite, Alain Savary, le capitaine frégate Birot, l'amiral Muselier ; le défilé des volontaires saint-pierrais et miquelonnais s'engageant dans les FNFL.

1941 à déclarer la guerre à l'Allemagne¹ - mais qui déjà se sont rapprochés depuis août 1941 de la Grande-Bretagne de par la signature par Churchill et Roosevelt de la Charte de l'Atlantique, un territoire dépendant d'un Etat vassal de l'Allemagne nazie, l'Etat Français pétainiste². Ce qui se concrétise par la propagande «vichyste» relayée vers le continent nord-américain par le puissant émetteur-radio dont dispose l'archipel.

Les Britanniques et les Canadiens, ainsi que dans une moindre mesure les Etats-Unis craignent que Saint-Pierre-et-Miquelon - qui est aussi un point d'ancrage d'un câble téléphonique transatlantique - puisse être utilisé comme poste d'observation pour renseigner les sous-marins allemands opérant dans l'Atlantique Nord sur les convois alliés sortant de la baie du Saint-Laurent. Ce qui conduira les Canadiens à envisager de prendre le contrôle de l'Archipel ; une «solution» qui ne pouvait que déplaire au général de Gaulle...

La libération de l'Archipel

Envoyé par le général au Canada en novembre 1941, l'amiral Muselier, chef d'état-major des Forces Navales Françaises Libres va rassembler à la mi-décembre dans le port d'Halifax, capitale de la province de Nouvelle-Ecosse, une force navale française libre composée du sous-marin *Surcouf* et des corvettes *Mimosa*, *Aconit* et *Alysse* afin de préparer un débarquement dans l'archipel, auquel les Etats-Unis se déclareront opposés le jour de la signature des accords Horne-Robert.

Ayant reçu l'ordre de passer outre, la flottille française libre appareillera d'Halifax sous prétexte d'entraînement avec 250 hommes à bord. Le 24 décembre 1941 à 3 heures du matin, une force de débarquement de 25 hommes débarquera sans

coup fêter à Saint-Pierre et à Miquelon, neutralisant quelques gendarmes et l'administrateur de Bournat, «cueilli» au lit.

Organisé dès le lendemain, un référendum sur le ralliement à la France Libre recueillera 98,34 % des suffrages exprimés (81,17 % des inscrits). L'amiral Muselier nommera le même jour Alain Savary lieutenant de vaisseau et administrateur de l'archipel ; il restera en poste jusqu'au 25 février 1943, étant alors remplacé par Pierre-Marie Garrouste.

Auparavant et depuis l'été 1940, quelques pêcheurs saint-pierrais étaient passés au Canada et avaient rejoint les FNFL, le 14 septembre 1940, les anciens combattants avaient adressé un message de fidélité au général de Gaulle ; en novembre 1941 des habitants de l'archipel avaient fait parvenir à Londres un message à Londres se plaignant du brouillage des émissions de la BBC et de la radio de Terre-neuve et implorant une aide d'urgence.

Le ralliement de Saint-Pierre-et-Miquelon à la France libre va donc être accueilli avec enthousiasme par la population, qui de plus sortira de l'isolement avec les conséquences économiques induites dans laquelle l'avait confinée l'administrateur de Bournat. 450 Saint-Pierrais et Miquelonnais vont s'engager dans les FNFL, dont une cinquantaine de jeunes femmes.

La libération de l'archipel entraîna un contentieux entre les Français libres et le gouvernement américain, attaché au *statu quo* négocié avec l'amiral Robert ; Cordell Hull, le secrétaire d'Etat américain aux affaires étrangères verra en «l'action entreprise par trois bâtiments des soi-disant Français libres... une action arbitraire contraire à l'agrément de toutes les parties concernées», et n'hésitera pas à évoquer une intervention conjointe avec le Canada. Ce qui, face à la détermination du Général de Gaulle et celle sur place de l'amiral Muselier, n'aura pas de suite et ne contribuera pas à améliorer les relations entre la France Libre et les Etats-Unis, à détendre les rapports entre Roosevelt et de Gaulle.

¹ Le *statu quo* dans les Antilles, dont dépend Saint-Pierre-et-Miquelon, établi entre les Etats-Unis et l'amiral Robert ne sera pas remis en cause et sera même confirmé par les accords Horne-Robert du 17 décembre 1941.

² Les Etats-Unis et le Canada maintiendront des relations diplomatiques avec l'Etat Français jusqu'au débarquement anglo-américain en Afrique du Nord suivi de l'invasion de la Zone Sud en novembre 1942.

RESISTANCE AU «PAYS DES AIGLES»

Peuplée dans l'Antiquité par les Illyriens, ancêtres des Albanais actuels, la région où est située l'Albanie contemporaine fut le siège du Royaume d'Épire avant qu'à partir du 3^e siècle av. J.C. elle ne passe, pour près de 14 siècles, sous domination romaine.

Retrouvant au début du 13^e siècle une indépendance avec le Despotat d'Épire, un des démembrements de l'Empire Byzantin, l'Albanie va être conquise à partir de la fin du 14^e siècle par les Turcs ottomans, auxquels s'oppose entre 1443 et 1468 le héros national Skanderbeg. Définitivement vainqueurs en 1480, les Turcs vont dominer le pays jusqu'en 1912 ; pendant cette époque, l'Islam se répandra largement dans la population.

Peu avant la première Guerre mondiale, la Première Guerre balkanique, menée contre l'Empire Ottoman pour asseoir les indépendances serbe, bulgare et grecque, va avoir pour conséquence, par le Traité de Londres qui y met fin le 30 mai 1913, de recréer un État albanais indépendant, qui prend le nom de «*Shqipëria*», le «Pays des aigles», oiseau emblème de ce pays montagneux.

Le nouvel État, où la population - un million d'habitants sur 28 700 km² - est morcelée par des divisions claniques quasi-tribales, partagée en 3 religions (musulmane, catholique et orthodoxe), avec des frontières contestées avec la Grèce en Épire, avec la Serbie au Kosovo, avec le Monténégro, connaît à sa naissance une période difficile, qui s'achèvera fin décembre 1924 par le coup d'État d'Ahmed Zogu, lequel se fait élire Président de la République le 31 janvier 1925. Près de 4 ans plus tard, après avoir interdit tous les partis politiques, instauré la censure et mis en place pour quadriller le pays une efficace gendarmerie, Zogu s'autoproclame Roi, sous le nom de Zog 1^{er}.

Pour moderniser le pays, le nouveau souverain fait appel aux capitaux étrangers, dont ceux de l'Italie voisine... et fasciste ; laquelle va financer la création de la Banque nationale d'Albanie et acquérir une influence dominante dans les affaires du pays.

La crise de 1929 accentuera cette mainmise italienne et les efforts de Zog 1^{er} pour desserrer l'étreinte se révéleront vains. Le 22 juin 1934, la marine italienne effectue une démonstration menaçante devant le port de Durrës (Durrëz) et l'Albanie doit signer un traité qui place son économie sous la domination des sociétés italiennes, ce qui fait d'elle un quasi-protectorat italien.

L'INVASION ITALIENNE

Les tentatives de Zog 1^{er} de se rapprocher de la Yougoslavie, son mariage avec la comtesse hongroise Géraldine Apponyi et la naissance le 5 avril 1939 du prince héritier Leka vont déterminer Mussolini - par ailleurs jaloux des succès d'Hitler avec l'Anschluss de l'Autriche et l'annexion des Sudètes et qui ambitionne de reconstituer dans l'Adriatique et la

Méditerranée le «*Mare Nostrum*» romain de l'Antiquité - à passer sans attendre à l'offensive en Albanie.

L'invasion italienne commence le 7 avril 1939 : en trois groupes d'assaut principaux, 100 000 hommes appuyés par près d'une centaine de chars débarquent dans les principaux ports du pays. Exceptée la résistance durant 36 heures sous la conduite du colonel Abaz Kupa de deux bataillons de gendarmes à Durrës, qui fait une trentaine de victimes parmi les Italiens mais qui permet au roi Zog 1^{er}, à la reine Géraldine et au prince héritier de quitter le pays et, via la Grèce puis d'autres pays dont la France, de se réfugier en Angleterre, la conquête du pays par les forces de Mussolini se fit rapidement.

A son issue le Roi d'Italie, Victor-Emmanuel III, sur «proposition» du Parlement albanais, est proclamé Roi d'Albanie. La fiction d'une indépendance albanaise en union personnelle avec l'Italie étant maintenue.

Bien que le Royaume-Uni soit le lieu d'exil du roi Zog, le gouvernement britannique, dans l'espoir de détacher l'Italie de l'alliance allemande, va reconnaître l'annexion de fait de l'Albanie. Le déclenchement de la guerre en septembre 1939 modifie la situation.

Ainsi, avec l'appui d'une section des services spéciaux britanniques basée à Belgrade, est formé dans la partie albanophone de la province yougoslave du Kosovo, jouxtant l'Albanie, un «*Front uni albanais*», dirigé par Abaz Kupa, le héros de la résistance à l'invasion italienne en avril 1939, qui s'assigne pour mission - avec un certain succès initial - de développer la Résistance à l'intérieur même de l'Albanie.

L'attaque allemande contre la Yougoslavie le 6 avril 1941, appuyée le 11 avril par la Hongrie et l'Italie, se conclut le 17 avril par la reddition sans conditions du pays, et son occupation par les forces de l'Axe qui le dépècent : ainsi le Kosovo passe sous la domination des Italiens qui l'annexent à l'Albanie qu'ils contrôlent ; ce qui a pour conséquence immédiate de mettre fin aux activités du «*Front uni albanais*».

LE «ROYAUME ITALIEN» D'ALBANIE

Le premier chef du régime collaborateur mis en place par les Italiens, Shefqet Verlaci, grand propriétaire terrien conservateur, va, abandonnant les ressources naturelles albanaises à l'envahisseur, mettre en place un système népotique.

Sur le plan politique intérieur, le Parti fasciste albanais (*Partia Fashiste Shqipëtare*), fondé le 23 avril 1939, est comme en Italie déclaré parti unique, et sera l'âme du Grand Conseil Corporatiste Fasciste mis en place en 1940 sous la présidence d'un italo-albanais, Ferenc Toçi.

Terre de colonisation italienne - en un an 11 000 colons s'y installent, et quelques 20 000 autres viennent y effectuer un travail temporaire - l'Albanie va aussi être une base



En orange clair, les régions peuplées d'Albanais annexées à l'Albanie «italienne». En rouge les frontières de 1943.

de départ, sur la rive orientale de l'Adriatique, de l'attaque que Mussolini déclenche contre la Grèce en octobre 1940 ; quelques 50 000 soldats albanaïses sont mobilisés aux côtés des vingt-sept divisions italiennes participant à l'offensive.

La résistance à l'agression suivie d'une contre-offensive victorieuse des troupes hellènes vont conduire à l'occupation - sur une profondeur de 60 km - par les Grecs de territoires albanaïses. Ce ne sera qu'avec l'entrée en guerre de l'Allemagne contre la Grèce et conséquemment contre la Yougoslavie que, les forces de l'Axe étant victorieuses, l'Italie récupérera les provinces albanaïses perdues et y joindra le Kosovo et des territoires albanophones du Monténégro et de Macédoine ex-yougoslaves.

Le protectorat italien sur l'Albanie durera jusqu'au 9 septembre 1943. A la tête de l'administration autochtone depuis l'invasion italienne, Verlaci sera remplacé le 4 décembre 1941 par Mustafa Merlika-Kruja, qui restera en place jusqu'en janvier 1943, sans que ce dernier et ses trois successeurs jusqu'en septembre suivant ne réussissent - malgré une vaste offensive ayant été menée de septembre à décembre 1942 - à contrecarrer le développement de la Résistance.

La chute de Mussolini en Italie, le 24 juillet 1943, aura le lendemain pour conséquence l'abdication de Victor-Emmanuel III en tant que Roi d'Albanie. La signature, rendue publique le 8 septembre 1943 de l'armistice retirant l'Italie de la Guerre, entraîne la prise de contrôle direct de l'Albanie par les Allemands dès le 9 septembre. Après la désintégration de fait des cinq divisions italiennes présentes dans le pays, (deux d'entre elles ayant pris contact avec les Partisans, que rejoignent 1 500 soldats italiens), la Wehrmacht occupe avec deux divisions le pays,

essentiellement les villes – un temps libérées – et la côte ; elle y restera un peu plus d'un an.

Peu après leur arrivée, marquée par des exactions meurtrières là où ils eurent à combattre, les Allemands convoquent début octobre 1943 une Assemblée constituante qui affirme l'indépendance de l'Albanie à l'égard de l'Italie et révoque les lois prises lors de l'occupation italienne.

Feignant de respecter cette «indépendance», mettant en place un «Haut Conseil de Régence» censé protéger les intérêts du Roi en exil, les Allemands vont s'appuyer sur Rexhep Bej Mitrovica, un ancien ministre des années vingt d'origine Kosovare, qui est nommé le 9 novembre 1943 Premier ministre de l'Albanie «allemande», sur Lef Nosi, un autre ancien ministre des débuts de l'indépendance et sur Medhi Abdyl Frashëri, un ancien haut-fonctionnaire sous l'Empire ottoman et ex-Premier ministre de Zog 1^{er}. Nosi et Frashëri étant alors tous deux membres du... *Balli Kombëtar*, un mouvement ayant participé à la Résistance anti-italienne.

Dans le Kosovo voisin, rattaché par les Italiens à l'Albanie, les Allemands vont, avec le concours du Grand Mufti de Jérusalem, lever parmi la population albanophone musulmane une division SS de montagne, la 21^è *Waffen-Gebirgs-Division der SS Skanderbeg (albanische Nr. 1)*, qui combattrait les Partisans au Monténégro, où la Résistance s'est développée comme en Albanie.

UNE RESISTANCE PLURIELLE

Le courant qui, au fil des mois, va s'affirmer comme étant le principal de la Résistance ne s'est formellement organisé que le 8 novembre 1941, par la fondation dans la clandestinité à Tirana du Parti Communiste Albanais (PCA, *Partia Komuniste e Shqipërisë*), unifiant différents groupes épars dans le pays, déjà engagés dans la lutte armée contre les forces d'occupation italienne et celles du régime collaborateur.

A la tête du PCA, des hommes comme Enver Hodja, ancien élève du Lycée Français de Korça et étudiant en biochimie à Montpellier, qui en deviendra secrétaire général en 1943, Mehmet Shehu, un ancien de la 12^è Brigade Internationale en Espagne qui connut les camps d'internement des brigadistes en France, Haxhi Leshi, un commandant de partisans dans le nord du Pays, Koçi Xoxe... Le PCA, qui reçoit une aide matérielle des communistes yougoslaves, va prendre l'initiative de la constitution du «Front national de Libération» et entamer un rapprochement

avec les autres courants de la Résistance.

Le 16 septembre 1942 à Peza, village proche de Tirana, une conférence va réunir à l'initiative du jeune Parti communiste albanais, outre les communistes, d'autres courants de la Résistance albanaise ; y prennent notamment part Haxhi Leshi (PCA), Abaz Kupi («royaliste»), Mid'hat bey Frashëri (nationaliste). A son issue est mis en place un «Mouvement de Libération Nationale» (*Lëvizje Nacionalçlirimtare*), avec à sa direction Enver Hodja (PCA) et Abaz Kupi, Mouvement censé coordonner les activités résistantes des trois courants.

Mid'hat bey Frashëri structure en novembre 1942 son courant nationaliste - républicain anti-Zog 1^{er}, partisan d'une Grande Albanie regroupant tous les territoires peuplés d'Albanais - dans un «Front national», le *Balli*



Kombëtar, qui va recevoir – ainsi que le courant d'Abaz Kupi – une aide du «Special Operations Executive» (S.O.E.) britannique, lequel enverra en Albanie à partir d'avril 1943 des agents (Neil MacLean, David Smiley...) puis, après le départ des Italiens, début 1944 une mission militaire avec un état-major de campagne sous le commandement du général Davies.

Resté en dehors du regroupement opéré à Peza en septembre 1942, le courant d'Ishan Toptani, un propriétaire terrien, va jouer un rôle dans le rapprochement du *Balli Kombëtar* et des royalistes d'Abaz Kupi et de son mouvement «Légalité» (*Legaliteti*) ; ce qui va conduire à la rupture de l'unité du Mouvement de Libération Nationale, au sein duquel les partisans communistes ont acquis une influence prépondérante que refusent les deux autres courants. Ainsi la conférence de Mukja, en août 1943, destinée à unifier les forces armées des trois mouvements, sera sans lendemain.

Le ralliement de personnalités issues du *Balli Kombëtar* (Nosi, Frashëri) au gouvernement pro-allemand, mis en place à l'automne 1943 à Tirana, va bientôt s'accompagner d'une participation de certaines unités du *Balli Kombëtar* à des affrontements avec les Partisans communistes, voire aux côtés de forces de l'administration de Tirana et même des Allemands, affrontements qui vont se transformer en une véritable guerre civile. Ainsi «ballistes», «zogistes», gendarmes albanais du régime collaborateur aux côtés de 4 divisions hitlériennes – 45 000 hommes au total – participeront à l'hiver 1943-1944 à une vaste offensive contre 20 000 partisans

et à une campagne de terreur dans les zones libérées ; une opération de même ampleur aura lieu en juin 1944, sans réussir à écraser la Résistance.

A partir de la mi-1944, en Yougoslavie voisine, où les Partisans commandés par Tito font leur liaison avec l'Armée soviétique qui arrive sur le Danube, les régimes serbe, croate et monténégrin collaborateurs des Allemands s'effondrent. En Grèce, les Allemands ont dû évacuer le Pays ; Athènes étant libérée dès le 12 octobre.

Pour ne pas se voir couper toute possibilité de repli, les Allemands, harcelés par les Partisans, vont aussi entamer leur retraite d'Albanie. Commencée le 27 octobre, la bataille de libération de Tirana s'achèvera le 17 novembre. Enfin, le 29 novembre, les Allemands seront chassés de Shkodra (Sköder

ou Scutari), à la frontière monténégrine ; l'Albanie est libérée. Près de 18 000 Albanais sont tombés dans la lutte de libération.

Une partie des cadres de l'administration et des forces de police du gouvernement mis en place par les Allemands vont les suivre dans leur repli ; d'autres s'étaient joints aux dirigeants du *Balli Kombëtar* et de *Legaliteti* ayant suivi en octobre le repli de l'équipe du S.O.E. vers sa base de Bari en Italie¹.

LA LIBERATION

A Tirana, libérée par l'Armée Antifasciste de Libération nationale (qui fin 1944 compte dans tout le pays 70 000 combattants dont 6 000 femmes), Enver Hodja devient, le 28 novembre, Premier ministre du Gouvernement provisoire de l'Albanie libérée.

Parmi les Résistants entrés dans la capitale, «Jean, le partisan de la 22^è brigade», alias Jean Dutzer, un jeune Mosellan messin mobilisé fin 1943 dans la Wehrmacht, dont – après un périple en Autriche, Roumanie, Bulgarie et Macédoine, et alors âgé de 19 ans – il désertera au printemps 1944 en Albanie, avec l'aide d'un journaliste albanais et de son beau-frère italien, pour rejoindre les Partisans communistes. Il participera dans leurs rangs à plusieurs combats contre les Allemands².

En France, où dès l'invasion italienne de leur pays en 1939 des Albanais avaient mis en place une Fédération, notamment dirigée par Seyfulla Mzlskova et Ymer Dishnica, qui intégreront en 1944 le gouvernement provisoire de l'Albanie libérée, des Albanais participeront à la Résistance, à la libération de Paris et à la campagne d'Alsace.

¹ En 1949, la plupart intégreront un «Comité pour une Albanie libre», avec Ishan Toptani et présidé par Mid'hat bey Frashëri, ainsi qu'une Junte militaire dirigée par Abaz Kupi, dans le cadre du «Projet Valuable», opération conjointe de la CIA et du MI6 britannique pour déstabiliser le régime communiste dirigé par Enver Hodja.

² A la Libération, Jean Dutzer, titulaire de la Carte albanaise du combattant, intégrera pendant quelques mois la nouvelle gendarmerie albanaise, avant de rentrer en février 1945 en contact avec la nouvellement arrivée Mission Militaire Française en Albanie (MMFA) du commandant Parisot et du lieutenant Cochet, un ancien FTP, à la recherche de déserteurs alsaciens-lorrains de la Wehrmacht ayant rejoint les Partisans.

ALLEMAGNE

LA FIN D'UN BOURREAU

Ivan Demjanjuk est décédé le 17 mars dernier dans une maison de retraite bavaroise à près de 92 ans. L'homme n'avait rien d'un paisible retraité : il avait été condamné le 12 mai 2011 à 5 ans de prison par un tribunal de Munich, le juge suspendant l'application de la peine vu le grand âge du condamné. Une peine bien légère pour ce qui lui était reproché : la participation directe à l'assassinat en 1943 de près de 28 000 Juifs dans le camp d'extermination nazi de Sobibor.

Né en Ukraine soviétique en 1920, Demjanjuk avait dans un premier temps été identifié en 1977 par des survivants comme ayant été – sous le sobriquet d'«Ivan le terrible» – l'un de des auxiliaires ukrainiens de la garde SS d'un autre camp d'extermination, celui de Treblinka en Pologne.

Après la Guerre, Demjanjuk s'était, à la faveur de la confusion régnant à la fin de la Guerre, fait enregistrer comme «personne déplacée», s'était marié et avait réussi à se faire admettre à ce titre aux États-Unis en 1952 avec sa femme et sa fille, s'installant à Cleveland (Ohio) où il devint ouvrier chez Ford. Suite à son identification comme ancien garde de camp nazi en 1977, il fut déchu de sa nationalité américaine et extradé en Israël où il fut condamné à mort en 1988.

L'ouverture des archives soviétiques établira pendant la procédure d'appel qu'il n'était pas l'«Ivan le Terrible» de Treblinka ; mais bien l'un des bourreaux de Sobibor. Respectueuse du droit, la Cour suprême israélienne cassera en 1993 l'arrêt de 1988 et libérera le personnage car, inculpé pour un crime, il ne pouvait être poursuivi pour un autre. Demjanjuk regagna les États-Unis.

En 2001 un nouveau procès aux États-Unis permit d'établir que, formé à cette fin à Treblinka, il avait servi comme gardien dans différents camps d'extermination, notamment ceux de Sobibor, Maidanek, Flossenbourg.

Demandée par l'Allemagne en 2008, le Procureur fédéral pour les crimes contre l'humanité, Kurt Schrimm, ayant établi qu'il y avait suffisamment de preuves pour inculper Demjanjuk, son extradition aboutit le 12 mai 2009. Il fallut deux ans pour qu'il soit enfin condamné.

Demjanjuk était classé parmi les dix criminels de guerre les plus recherchés par le Centre Simon-Wiesenthal. Le temps ayant fait son œuvre, ne survivent aujourd'hui des neuf autres figurant sur cette liste que Karoly Zentai (91 ans), membre d'une unité militaire du régime pronazi hongrois et identifié en Australie en 2004, Algimantas Mykolas Dailidė (91 ans), un ancien membre de la police de sécurité lithuanienne supplétive des nazis,

Mikhail Gorshkow (89 ans), un Estonien impliqué dans le meurtre de 3000 femmes et enfants juifs... Tous trois ont réussi jusqu'ici à échapper par divers artifices à la sanction de leurs crimes.

Un quatrième, Heinrich Boere (91 ans), un ancien SS néerlandais responsable d'assassinats de membres de la Résistance des Pays-Bas a vécu tranquillement dans une maison de retraite en Allemagne jusqu'à sa condamnation à la prison à perpétuité par un tribunal d'Aix-la-Chapelle le 23 mars 1910. Depuis le 15 décembre 2011, il a été transféré dans un hôpital pénitentiaire.

AUTRICHE, FRANCE



Le Palais impérial du Hofburg protégé par la police lors du bal de l'extrême-droite...

VALSE AVEC LE DIABLE

Nombre de candidats à l'élection présidentielle française font souvent des voyages à l'étranger, pour manifester des préoccupations internationales, pour afficher des proximités avec des personnalités politiques de sensibilité proche, voire pour recueillir leur soutien.

Le déplacement effectué le 27 janvier dernier par Marine Le Pen dans la capitale autrichienne s'inscrit dans ce cadre et est révélateur des affinités de la Présidente du Front national. Accompagnée de Louis Alliot, elle s'y est rendue à l'invitation de Heinz-Christian Strache, le leader du parti d'extrême-droite F.P.O.e., qui compte en son sein des nostalgiques du 3^e Reich comme le fut le défunt Jörg Haider, parti qui fut associé à la droite au gouvernement, et qui en octobre 2010 a recueilli 27% des voix à Vienne. Et parti partenaire du Front National au sein de l'Alliance européenne pour la Liberté (EAF), rassemblant des formations populistes et d'extrême-droite de l'Europe.

Après avoir diné avec Strache, Marine Le Pen a répondu à une invitation à se rendre au Bal annuel d'«Olympia» à l'invitation de Martin Graf, troisième vice-président du Conseil national autrichien, et l'un des principaux dirigeants du F.P.O.e.

C'est lors de ses études de droit que Martin Graf a adhéré à «Olympia», qui est loin d'être une banale corporation d'étudiants mais l'une de ces «fraternités étudiantes» («*burschenschaften*») – Olympia, Gothia, Silesia, Germania, etc.. – perpé-

tuant notamment les traditions pangermanistes et liées à l'extrême-droite parfois la plus radicale. Parmi les rites d'entrée dans ces «fraternités», le combat au sabre devant se concrétiser par des estafilades au visage, preuves de virilité...

Le Bal annuel d'Olympia, perçu comme l'une des manifestations publiques de cette extrême-droite radicale par les antifascistes autrichiens, suscite des réactions des antifascistes autrichiens : près de 4000 d'entre eux contenus par la police manifestèrent le 27 janvier...

Interrogé à Paris, le Président «d'honneur» du Front national, l'homme du «détail», du sinistre calembour «Durafour crématoire», Jean-Marie Le Pen, exonérant sa fille de ses sulfureuses compromissions autrichiennes, n'a vu dans ce bal – auquel il déclara avoir participé lui-même il y a quelques années et auquel est régulièrement invité le négationniste David Irving – qu'un événement culturel retraçant le «Vienne du XIX^e siècle», et égal à lui-même, du «Strauss sans Kahn», autre calembour aux relents antisémites.

Interrogée à son retour de Vienne sur ces propos, Marine Le Pen n'a vu dans le nouveau dérapage de son père qu'un «trait d'humour» (sic !)...

FRANCE

2^e CANDIDAT EXTREMISTE...

A 53 parrainages près – du moins si l'en croit ses dires – il y aurait pu avoir à côté de celle de Marine Le Pen une deuxième candidature d'extrême-droite à l'élection présidentielle française, celle de Carl Lang, que la Présidente du Front National connaît bien puisqu'il fut de 1988 à 1995 puis de 1999 à 2005 secrétaire général du Front National, membre de son Bureau politique jusqu'en 2003, député européen FN, Conseiller régional. Et suspendu du FN en novembre 2008 par une décision du Bureau politique, dans le contexte de l'ascension de Marine Le Pen au sein du parti.

En compagnie de Bernard Antony, Martine Lehideux, Jean-Claude Martinez, il crée alors en février 2009 le «Parti de la France» qui présentera des candidats aux européennes de 2009 et aux régionales de 2010, recueillant de 1,4 à 3,55% des voix.

C'est au nom de d'une «Union de la droite nationale» formée à l'automne 2011 et rassemblant avec ce Parti de la France deux autres petites formations d'extrême-droite, le Mouvement National Républicain (MNR, ex-parti de Mégret) et la Nouvelle Droite Populaire (NDP), liée à la mouvance identitaire que Carl Lang ambitionnait, en se réclamant du «Front National-canal historique», de tailler des croupières à Marine Le Pen, accusée de vouloir s'intégrer au «système». L'entreprise a tourné court.

DECLARATION DE L'U.F.A.C.

Le Conseil d'Administration et la Commission nationale de Coordination des Unions départementales de l'Union Française des Associations de Combattants et Victimes de Guerre, réunis à Paris le 7 mars 2012,

- rappellent la motion générale de l'Assemblée Générale de l'UFAC des 5 et 6 octobre 2011 qui demeure d'une brûlante actualité,
- prennent acte des 4 points inscrits au budget 2012 des ACVG portant la retraite du Combattant à l'indice 48 à compter du 1^{er} juillet 2012, soit une concrétisation financière réelle en 2013,

mais constatent avec amertume, au terme du quinquennat du mandat présidentiel, que les engagements du Président Sarkozy alors candidat à la magistrature suprême, signés les 2 et 3 avril 2007 dans ses lettres adressées aux associations d'ACVG et Mutuelles, n'ont connu qu'une concrétisation partielle.

De ce fait, les ACVG ont le sentiment profond d'avoir été trompés et de plus, marginalisés.

La mise en œuvre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) a placé les ACVG sous la coupe directe du ministère de la Défense, faisant ainsi disparaître de fait le Secrétariat d'Etat spécifique aux Anciens combattants et les services chargés de la mise en œuvre du Droit à réparation (DSPRS, Directions interdépartementales des AC, Tribunaux départementaux des pensions, etc.). Elle menace le devenir de l'ONACVG en diminuant au-delà de l'acceptable ses personnels, met en péril la pérennité des Maisons de retraite de l'ONACVG et des Ecoles de reconversion professionnelle menacées d'être offertes à une Fondation d'intérêt public de droit privé, etc.

La crise et ses conséquences touchent avant tout les plus démunis ; elle ne sert qu'à avaliser les hausses insupportables du coût de la vie et la casse généralisée dans tous les secteurs et bassins d'emploi, tandis qu'une frange fortunée engrange sans cesse des profits de plus en plus considérables. En fait, la crise ne sert qu'à justifier indûment le refus d'accorder les droits légitimes requis par les ACVG.

Cette politique de véritable mépris envers les hommes et les femmes qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes à la Patrie est intolérable. Elle doit cesser.

Dans l'immédiat, il importe que le Président de la République qui sera élu, que le gouvernement qui sera nommé (au sein duquel devra figurer un Ministre ou un Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et aux Victimes de Guerre), les députés qui seront élus, assurent une mission de défense des droits à Réparation et présentent un budget 2013 des ACVG dans lequel figureront les crédits indispensables permettant :

- d'amorcer le rattrapage des 42,38% de retard frappant toutes les pensions PMI, la Retraite du combattant et le plafond majorable des rentes mutualistes AC,
- de revaloriser les pensions de veuves de guerre et de grands invalides,
- de porter le plafond majorable des rentes mutualistes à l'indice 130,
- de relever le plafond de ressources au niveau du taux de seuil de pauvreté français (954 €) pour l'aide différentielle destinée aux conjoints survivants (AD-CS), que soit déduit de leurs ressources le montant du loyer et des arrérages des pensions militaires d'invalidité (PMI),

- de créer une mesure similaire à l'AD-CS pour les anciens combattants les plus démunis, ce qui implique la majoration des crédits budgétaires de ces deux mesures qui ne sauraient en aucun cas être servies sur les fonds sociaux de l'ONACVG.

Dans le même temps, devront être satisfaits :

- l'attribution de la carte du combattant aux militaires ayant séjourné 120 jours en Algérie "à cheval" sur la date du 2 juillet 1962,
- le bénéfice de la campagne double aux anciens combattants en Afrique du Nord concernés, dans la stricte égalité de traitement avec les anciens combattants de l'Indochine, de Corée, etc. Le décret n° 2010/890 du 29.07.2010 s'avérant inopérant devra être abrogé et remplacé par un décret correspondant à l'attente des intéressés,
- l'octroi du Titre de reconnaissance de la Nation (TRN) à tous les réfractaires au STO durant la Seconde Guerre mondiale,
- l'attribution de la carte du combattant aux OPEX à partir des mêmes critères utilisés pour les anciens combattants en Afrique du Nord, à savoir "120 jours de présence consécutifs ou non" sur les territoires y ouvrant droit,
- l'indemnisation des orphelins de guerre.

Ces mesures ne sont pas exhaustives. Toutes les légitimes demandes des ACVG demeurent nombreuses, qu'il s'agisse du soin des psychotraumatismes de guerre, du droit à Réparation des victimes civiles et militaires des irradiations nucléaires françaises, du retour à une réelle proportionnalité des pensions militaires d'invalidité de 10% à 100%, de la reconnaissance équitable des services accomplis dans la Résistance, de l'octroi de la médaille commémorative d'Indochine pour la période s'étendant du 8 août 1954 au 1^{er} octobre 1957, etc.

Leur satisfaction est attendue avec impatience par les trois millions de ressortissants de l'ONACVG, soit plus de 10% du corps électoral, qui sauront le faire savoir à tous les candidats, puis aux élus dans les jours et mois qui viennent, ainsi que tout au long de l'année 2012 et tant que cela s'avèrera nécessaire durant le quinquennat à venir.

L'UFAC s'inquiétant des conséquences prévisibles de la suppression de l'enseignement obligatoire de l'Histoire et de la Géographie en Terminale S à la rentrée 2012, constatant la diminution de la place des horaires, de l'enseignement de l'Histoire et de la Géographie, la mise en place de programmes ne permettant pas de maîtriser les repères fondamentaux nécessaires à la poursuite des études supérieures et à l'insertion professionnelle, demande :

- l'annulation de toute mesure mettant en cause l'enseignement obligatoire de l'Histoire et de la Géographie en Terminale S qui doit être sanctionné par une épreuve au baccalauréat,
- des programmes intelligibles, réalisables par tous les élèves,
- une formation réelle pour les professeurs débutants.

Il s'agit d'une exigence fondamentale pour l'Ecole républicaine dont la responsabilité est d'assurer l'éducation à la citoyenneté.

Paris, le 7 mars 2012

JOURNEE MEMOIRE A MONTELMAR : «RESISTER DANS LES CAMPS NAZIS»



Plusieurs centaines de lycéens rassemblés à l'espace Mistral.

De g. à d., Gaston Viens, Jean Lovie, Mireille Monier-Lovie, Olivier Lalieu.

Une rencontre témoignage-débat avec Gaston Viens, Résistant déporté à Buchenwald et Olivier Lalieu, historien au Mémorial de la Shoah à Paris, sur le thème du Concours National de la Résistance et de la Déportation 2012.

Pour la quinzième année consécutive, le 2 février 2012 a été organisée par le Comité Anacr de Montélimar la «**Journée Mémoire**» sous forme de deux conférences témoignage-débat. Elle est à présent un événement attendu, particulièrement du monde scolaire, intégrée dans la vie municipale, avec un accueil officiel à l'Hôtel de Ville pour une réception d'honneur et inscription au livre d'or.

Ainsi ont pu être accueillis au fil du temps, Lucie Aubrac et Violette Maurice, Henri Rol Tanguy et Robert Chambeiron, Pierre Sudreau et Marie-Jo Chombart de Lauwe, Denise Vernay, Raymond Aubrac et Pierre Fugain, Jean-Marie Delabre, Lise London et Michèle Agniel, Jacques Delarue et Jean-Pierre Vernant, Marc Ferro, Maurice Voutey, Jean-Louis Crémieux Brilhac, Charles Palant, les universitaires Bernard Delpal et Jean-Marie Guillon sans oublier des Résistants Déportés drômois, René Seston, Marie-Louise Boissard, Gilbert Sauvan, l'historien de la Déportation Robert Serre, les uns et les autres étant sollicités sur le thème du Concours National de la Résistance et de la Déportation.

L'historien au Mémorial de la Shoah à Paris, Olivier Lalieu, était invité de longue date pour évoquer le thème de 2012 «**Résister dans les camps nazis**», en tant qu'auteur, entre autres, d'un livre de référence consacré à la Résistance française à Buchenwald, «*La zone grise ?*». Des soucis de santé ayant empêché Charles Palant, résistant déporté à Auschwitz et Buchenwald d'être à ses côtés, Gaston Viens fit l'honneur au Comité Anacr d'accepter de venir avec l'historien : Résistant, déporté à Buchenwald, ayant fait partie de la brigade libératrice de l'insurrection du camp le 11 avril 1945, sa venue à Montélimar aux côtés de l'historien aura offert une mémoire exceptionnellement complémentaire : celle du témoin, complétée et élargie par les analyses de l'historien, maîtrisant dans leur globalité toutes les problématiques de la question.

LA REALITE DE L'UNIVERS CONCENTRATIONNAIRE

Le matin, devant 430 collégiens et lycéens accompagnés de 33 professeurs venus de 7 établissements publics et privés de la Drôme, dont 4 préparaient le Concours, Olivier Lalieu et Gaston Viens ont développé les thèmes suggérés par Mireille Monier-Lovie, présidente déléguée de l'Anacr-26 et Jean Lovie, président délégué du Comité Anacr de Montélimar : présentation de la réalité concentrationnaire, univers complexe et inhumain, puis les formes de résistance, individuelles ou collectives pour déboucher sur le message de dignité et d'espérance dans un monde où la «bête immonde» n'est pas morte... Trois séquences entrecoupées par les questions posées par les jeunes préparées en classe, en amont, avec un support pédagogique transmis aux professeurs : choc vécu à l'arrivée à Buchenwald, diversité des situations, vécu des risques pour résister, souvenir le plus fort et tant d'autres interro-

gations au point que les deux heures durent être dépassées, avec à la fin, une tribune assaillie par des jeunes désireux de manifester, avec leurs remerciements, et d'ultimes questions, l'intérêt pris à la rencontre.

La réception à l'Hôtel-de-Ville qui suivit, avec l'accueil de Claude Bourry, Conseiller municipal-délégué Armée-Nation, fut l'occasion d'une prise de parole dans le droit fil de ce que venaient de vivre les jeunes, suivie de l'inscription sur le Livre d'Or feuilleté par nos invités y retrouvant les mots inscrits, lors des Journées Mémoire de l'Anacr, entre autres, avec émotion, ceux de Pierre Sudreau en 1999, disparu tout récemment.

LA RESISTANCE A BUCHENWALD

La séance «**Tout public**» du soir fut renforcée par les chants des 32 choristes de la chorale Arpège sous la conduite de Michèle Piqué. Avec un déroulement identique à celui vécu par les élèves, les contenus et les questions ont approfondi en particulier la résistance au sein de Buchenwald ou les leçons de l'histoire au présent. Signe de la réaction du public (120 personnes environ), la totalité des livres d'Olivier Lalieu présentés au comptoir associatif furent très rapidement vendus et, comme le matin, les deux intervenants eurent fort à faire avec tous ceux venus les remercier pour le témoignage et le message reçu pour l'avenir.

Avec le temps qui passe, nous vivons cette période charnière, ô combien douloureuse pour notre Association, où la voix des témoins s'estompe, leur vécu devenant peu à peu l'Histoire, avec un H majuscule. La complémentarité des propos tenus par Gaston Viens et Olivier Lalieu restera, dans le souvenir des publics rencontrés, une illustration de la chaîne de la mémoire, de sa consolidation argumentée par la recherche historique capable de combattre un négationnisme porté par une idéologie toujours prête à relever la tête. De quoi donner du sens à la citoyenneté des 430 collégiens et lycéens, venus en nombre au point qu'il fallut refuser des classes, et des 33 professeurs motivés et motivant nos jeunes. Qui a parlé d'indifférence ?

Jean Lovie

Erratum

Page 19 de notre précédent numéro, la légende de la photo illustrant le 3^e salon Mémoire, Résistance, Déportation de Périgueux a «sauté», la voici : «**Ci-dessus : Norbert Pilmé, Président de Périgord-Mémoire-Histoire, présente, en présence de MM. François Boudy, représentant la mairie de Périgueux, Yves Lescure, de la Fondation de la Mémoire de la Déportation et Alain Praxmarer, directeur du Technicentre SNCF de Périgueux, l'exposition sur les cheminots périgourdins déportés réalisée par Jean-Paul Bedoin, Président-délégué de l'ANACR-Dordogne.**»



HOMMAGE AUX HEROS DE L'AFFICHE ROUGE

Comme chaque année depuis la Libération, un émouvant hommage a été rendu le 19 février dernier au cimetière parisien d'Ivry, où ils reposent, aux combattants étrangers et français du Groupe FTP-M.O.I. MANOUCHIAN-BOCZOV, fusillés le 21 février 1944 au Mont Valérien, et dont le martyre a été rendu célèbre par l'Affiche rouge ainsi que par le célèbre poème d'Aragon.

La cérémonie, organisée par l'ANACR avec l'aide de la mairie d'Ivry, était placée sous la présidence d'honneur de M. Marc LAFFINEUR, Secrétaire d'Etat à la Défense chargé des Anciens Combattants, et sous celle effective de Louis CORTOT, Compagnon de la Libération, Président de l'ANACR.

On notait la présence de M. Olivier BEAUBILLARD, Maire-adjoint représentant M. Pierre GOSNAT, député-maire d'Ivry, de M. Jacques GOJJAT, Président de l'UFAC, Robert CREANGE, Secrétaire général de la FNDIRP, de Mmes Catherine VIEU-CHARRIER, adjointe au Maire de Paris et Odette CHRISTIENNE, Conseillère-déléguée de Paris, de Mme Claire ROL-TANGUY Secrétaire générale de l'Association des Amis des Combattants en Espagne Républicaine (ACER), de Robert FOREAU-FENIER, Jean-Paul RIFFAULT, Christiane TARDIF, membres du Bureau national de l'ANACR, et Jacques VARIN, Secrétaire général, de représentants de l'Ambassade d'Arménie, de Pologne, de l'UFCAF, de l'ANACRAF, du MAFP, de l'ARAC, des Garibaldiens, de l'Association du Souvenir des fusillés du Mont-Valérien, de l'Association des familles de fusillés et massacrés de la Résistance française, du Parti communiste français, de l'U.J.R.E., du PCRF, de l'ULAC d'Ivry.

Après l'intervention liminaire de Louis CORTOT, et l'appel «aux Morts pour la France» des noms des martyrs lus par Jacques VARIN et Jean-Louis CORTOT, secrétaire du Comité de Paris et membre du Conseil national de l'ANACR, après les dépôts de gerbes, prirent la parole Mme Claire ROL-TANGUY, qui évoqua la part prise par les Brigadistes internationaux dans la Guerre d'Espagne et la Résistance en France :

«Si les volontaires français sont de loin les plus nombreux, les Polonais sont 3000, comme les Italiens, les Allemands 2200, les Tchèques 1000 et les Autrichiens 900, les Hongrois 500, les Roumains- Yougoslaves-Bulgares et Grecs environ 2100.

«Malgré la défaite républicaine, l'internement dans les camps français dans des conditions inhumaines, la déroute de l'armée française et l'entrée de l'armée allemande à Paris, leur détermination demeura intacte : ils connaissaient le fascisme et ses méthodes, et savaient qu'il n'y avait pas d'autre choix de que l'affronter malgré l'état de débâche matérielle et morale de la France en 1940. Les anciens des Brigades internationales et les Espagnols exilés de l'armée républicaine se retrouveront nombreux pour poursuivre le combat antifasciste sur le sol français... »

Soulignant que cinq des martyrs du Groupe FTP-M.O.I. de l'Affiche rouge - le Roumain Boczov, l'Espagnol Alfonso, les Polonais Geduldig, Grzywacz et Kubacki - étaient des anciens brigadistes, elle évoqua plus longuement la figure de l'un d'entre eux, Josef Boczov (ou Boczor), fondateur et responsable du «détachement des dérailleurs» des FTP-MOI, qui causa tant de pertes aux Allemands.

Robert FOREAU-FENIER, après avoir retracé le parcours antifasciste et le combat de Résistance des «vingt-trois» rappela le sens de leur lutte et la nécessité de la poursuivre : «En jetant devant leur pseudo-tribunal 20 immigrés et trois Français, les occupants et leurs valets crurent duper les Français en cherchant à «démontrer» que la Résistance n'aurait été qu'un complot de ceux qu'ils appelaient des «métèques», évidemment baptisés judéo-bolcheviques, manipulant quelques naïfs français.

«La manœuvre échoua : les Français reconnurent sur les visages martyrisés de l'Affiche rouge» les traits admirables de combattants pour leur Liberté. «A l'heure du couvre-feu - écrivait Aragon, le «Témoin des martyrs» - des doigts errants avaient écrit sous vos photos MORTS POUR LA FRANCE ».

«Etre fidèles au souvenir des 23 que nous honorons ici, ainsi qu'à celui de tous leurs camarades qui tombèrent sous les coups des nazis et de leurs complices pétainistes, c'est, comme nous le faisons chaque année, rendre hommage à leur combat, mais c'est aussi et surtout le poursuivre aujourd'hui et demain, c'est dire non aux guerres d'agression, aux attaques terroristes contre les populations civiles, que ce soit par des attentats du fait de groupes clandestins quelles que soient les motivations qu'ils invoquent, ou par des bombardements effectués par les forces armées régulières d'Etats constitués, c'est combattre les résurgences du fascisme, les thèses néo-fascistes et néo-nazies, c'est être vigilants à l'encontre des discours cherchant - fussent pour des motifs électoraux - à faire des immigrés les boucs-émissaires responsables de tous les maux de notre société - chômage, insécurité, délinquance... - et qui, ainsi, font le lit de la xénophobie et du racisme.

«C'est encore dénoncer l'apparition impudente à travers le monde d'héritiers des fascismes hitlérien, italien et japonais... »

Avec les sonneries en hommage aux «Morts pour la France», furent interprétés «L'Affiche rouge», «Le Chant des Partisans» et «La Marseillaise».

De gauche à droite sur nos photos, MM. Mikolaj Kwiatkowski, Consul de Pologne, Arsène Tchakarian, dernier survivant du Groupe FTP-M.O.I. commandé par Missak Manouchian, le portrait d'Henri Karayan, récemment disparu, MM. Robert Foreau-Fenier, Jacques Goujat, Louis Cortot, Olivier Beaubillard, Mmes Claire Rol-Tanguy, Catherine Vieu-Charrier, M. Robert Créange, Mme Odette Christienne, MM. Levon Arushanyan et Gareghin Margaryan, de l'Ambassade d'Arménie, Mme Claire Rol-Tanguy intervenant, le buste de Missak Manouchian, Robert Foreau-Fenier prononçant son discours.

LA VIE DE L'ASSOCIATION

PIERRE SUDREAU, RESISTANT, HOMME D'HONNEUR, D'ENGAGEMENT ET DE FIDELITE

La FONDATION DE LA RÉSISTANCE a organisé le 29 mars 2012, salle Colbert de l'Assemblée nationale, une cérémonie à la Mémoire de Pierre SUDREAU.

Elle fut ouverte par un rappel fait par le Préfet Victor Convert, directeur général de la Fondation, des grandes étapes de la vie de Pierre Sudreau, sa rencontre avec Saint-Exupéry, son entrée dans la Résistance dont il devint l'un des responsables, sa déportation à Buchenwald, le grand commis de l'Etat qu'il fut, son engagement dans la vie publique qui le conduisit à être ministre, député et maire de Blois, puis promoteur de l'industrie ferroviaire française à travers le monde, son engagement dans l'œuvre de mémoire qui l'amena à être l'un des principaux initiateurs de la création de la Fondation de la Résistance dont il deviendra plus tard Président, succédant à Jean Mattéoli.

Après une écoute pleine d'émotion de la voix de Pierre Sudreau évoquant les circonstances de son entrée dans la Résistance, ses rencontres avec André Boyer et Gaston Defferre, le Réseau Brutus..., les différents intervenants évoquèrent, en s'attachant tous à souligner sa chaleur humaine et sa modestie, le grand homme qu'il fut.

Fils d'André Clavé, qui en fut l'un des principaux animateurs, M. Serge Clavé retraça la genèse du Réseau Brutus, son action et le rôle important qu'y eut Pierre Sudreau.

M. Bertrand Herz, Président du Comité International de Buchenwald-Dora, évoqua la déportation de Pierre Sudreau dans ce camp, ce qu'il y endura, son engagement dans la lutte de résistance, les amitiés durables qu'il y noua avec Guy Ducoloné, Pierre Durand, Marcel Paul...

Compagnon de la Libération, Président de l'ANACR, Louis Cortot, souligna l'amitié - née du souvenir de leurs rencontres clandestines en 1943 - existant entre Pierre Sudreau et Henri-Rol-Tanguy et qui le fit accepter quelque temps plus tard la proposition, que celui-ci lui avait faite en 1988 lors du congrès que l'ANACR tenait dans sa



De g. à d., MM. Victor Convert, Louis Cortot, Jacques Vistel, Bertrand Herz, Serge Clavé et Jean-Pierre Audoux. Premier plan : le portrait de Pierre Sudreau.

ville de Blois, de devenir l'un des Présidents de l'ANACR ; ce qu'il est fidèlement resté jusqu'à sa disparition, partageant ses valeurs de mémoire et de pluralisme.

Aujourd'hui à la tête de la Fédération des Industries Ferroviaires, M. Jean-Pierre Auroux souligna le rôle visionnaire pour cette industrie de Pierre Sudreau, auprès de qui il se forma et auquel il succéda.

Après la lecture d'un message de M. Marc Gricourt, maire de Blois, il revenait tout naturellement, pour conclure cette cérémonie, à M. Jacques Vistel, Président de la Fondation de la Résistance, de rappeler le rôle essentiel qu'y tint Pierre Sudreau, son souci de transmission de la mémoire et des valeurs de la Résistance aux jeunes générations et, quand il prit la décision de quitter la présidence de la Fondation, celui d'en assurer la pérennité en en transmettant la mission à un homme de la génération ayant suivi celle des Résistants.

SOUSCRIPTION POUR LA RENOVATION DU SIEGE NATIONAL

Confirmant une résolution déjà prise au Congrès de Marseille en 2008, les congressistes d'Agen ont décidé, en votant la proposition, explicitée par la trésorière nationale, de lancer une souscription pour la rénovation du siège national de l'ANACR.

Acquis en 1968, le siège a besoin de travaux pour maintenir en état ce qui est le patrimoine de l'ANACR, pour aussi se mettre en conformité avec les règles de sécurité aujourd'hui en vigueur. Cette souscription s'adresse en premier lieu aux Comités départementaux et locaux qui peuvent y participer, mais il est possible à titre individuel d'apporter son soutien.

A ce jour, le montant total de la souscription nationale pour la rénovation du siège s'élève à 41835 €, ce qui a per-

mis d'effectuer le changement de toutes les fenêtres pour un montant de 8761,54 €, les travaux de plomberie pour un montant de 3464,81 €, et la mise aux normes de l'ensemble du réseau électrique pour un montant de 17.423,36 €.

La Direction nationale l'ANACR remercie tous les comités locaux et départementaux, ainsi que tous les adhérents et les lecteurs du Journal de la Résistance qui, par leurs dons, ont permis la réalisation des premières tranches de travaux.

La dernière tranche consistera en la rénovation des murs, plafonds et peintures pour un devis de 23.573,98 €.

Elle reste donc encore pour une part notable à financer : la souscription continue...

5^e LISTE

M. Paul Sannac (09) : 20 € ; Comité départemental de l'Aube (10) : 1500 € ; Comité local du Pays d'Aubagne (13) : 150 € ; Comité départemental de Corse du Sud (20A) : 500 € ; Comité départemental de la Creuse (23) : 300 € ; Comité local de la Souterraine (23) : 200 € ; Comité local de Bergerac (24) : 50 € ; Comité départemental du Finistère (29) : 200 € ; Comité local sud-Cornouailles (29) : 100€ ; Comité départemental de l'Hérault (34) : 50 € ; Comité départemental d'Indre-et-Loire (37) : 80 € ; M. Paul Dehez (40) : 30€ ; M. Pierre Mialet (75) : 40€ ; M. Claude Botteron (69) : 10€ ; Mme Jeanne Amouroux (84) : 50 € ; M. Raymond Feuillerey (84) : 100 € ; Mme Moreau ou M. Picard (86) : 100 € ; M. Sazerat (91) : 50€ ; Comité départemental de l'Essonne (91) : 50€ ; Mme Lucette Dubois (93) : 30 € ; Comité départemental de Seine-Saint-Denis (93) : 1000 € ; Famille Mme Mieille Belloni (93) : 400€ ; Comité départemental du Val-d'Oise (95) : 1500 €.
TOTAL de la 5^e liste : 6510 € ; TOTAL GENERAL : 41 835 €.

SOUSCRIPTION NATIONALE

COMITE DEPARTEMENTAL ANACR DE

COMITE LOCAL ANACR DE

Le Président : Le Trésorier :

Mme, M

Verse : € Pour la rénovation du siège national

Chèque joint à l'ordre de l'ANACR

Envoyer au siège à :

ANACR, 79 rue Saint-Blaise 75020-PARIS

HOMMAGE A PIERRE SUDREAU

C'est avec une profonde émotion et une grande tristesse que nous avons appris la disparition de Pierre Sudreau.

Entré en lutte dès l'été 1940 contre la politique de capitulation et de collaboration avec l'occupant du régime pétainiste, Pierre Sudreau va devenir un dirigeant important de la Résistance, responsable en Zone Nord, sous le pseudonyme de «Sillans», du réseau «Brutus», qui va transmettre à Londres des renseignements sur la construction du «Mur de l'Atlantique»; ainsi que les rapports secrets des préfets de la zone occupée obtenus par Pierre Sudreau, lequel participera aussi à des opérations de sabotage ferroviaire dans le Nord et l'Est.

Arrêté le 10 novembre 1943, enfermé pendant 6 mois à la prison de Fresnes où il est mis au secret et torturé, transféré en mai 1944 au camp de Royallieu, il arrivera le 14 mai suivant à Buchenwald, d'où il sera rapatrié en mai 1945.

Après la Guerre, Pierre Sudreau fut nommé sous-préfet puis sous-directeur au ministère de l'Intérieur et, de 1951 à 1955, fut le plus jeune préfet de France. Il sera ministre de la Construction du général de Gaulle en 1958, puis ministre de l'Éducation nationale en 1962, et maire de Blois de 1971 à 1989.

Membre du Comité d'honneur national de l'ANACR depuis 1988, il en était devenu l'un des Présidents nationaux en 1994, et l'est resté jusqu'à son dernier souffle, malgré les graves effets sur sa santé des conséquences des sévices qu'il avait subis durant son arrestation et en déportation.

Son engagement dans la transmission de la mémoire de la Résistance l'avait conduit à la Présidence de la Fondation de la Résistance dont, après avoir, par souci d'en assurer la continuité, transmis la Présidence à un homme de la génération ayant suivi celle des Résistants, il était redevenu, conjointement à la Présidence d'honneur, l'un des vice-présidents.

Nous garderons aussi le souvenir de sa modestie et de sa chaleur humaine. Son rôle éminent dans la Résistance et ces qualités en font un exemple pour les générations présentes et futures, que notre Association s'attachera à faire connaître en premier lieu aux plus jeunes.

Paris, le 23 janvier 2012

Pour la Délégation permanente du Bureau National de l'ANACR

Louis CORTOT, Compagnon de la Libération, Président, Pierre MARTIN, Président,

Charles FOURNIER-BOCQUET et Jacques VARIN, secrétaires généraux

Un hommage national a été rendu à Pierre Sudreau dans la Cour d'honneur de l'Hôtel national des Invalides par M. Gérard Longuet, ministre de la Défense et des Anciens Combattants.

La délégation de l'ANACR était conduite par Louis Cortot, Président, Compagnon de la Libération.

Chaque mois, les Comités ANACR ont à déplorer le décès de vaillants camarades qui se distinguèrent dans les combats de la Résistance et de la Libération. La Direction Nationale de l'Association et son journal adressent aux familles et amis des disparus leurs condoléances et l'expression de leur fraternelle affection.

Marcelle MAGADOUX (Haute-Vienne).

Disparue le 18 août 2011, Marcelle Magadoux (née Legoutail le 6 juin 1922), sensibilisée très tôt aux idéaux de la Résistance, fut arrêtée en octobre 1941 avec son frère et d'autres résistants pour «menées communistes». Relâchée, elle devint rapidement une des principales agentes de liaison de Georges Guingouin, parcourant inlassablement en vélo les routes de la Petite montagne limousine. C'est pendant cette époque tragique et ses missions secrètes qu'elle rencontre l'adjoint politique de Georges Guingouin, Roger Magadoux, qu'elle épousera en 1946. Longtemps secrétaire du comité ANACR d'Eymoutiers, elle en deviendra présidente d'honneur. Très attachée à la place et au rôle des femmes dans la société, elle a raconté avec beaucoup de pudeur son rôle de femme dans la Résistance dans un livre édité par l'ANACR : *Mémoires de Roger Magadoux et de Marcelle Legoutail Magadoux*.

Gaston DESCRESSAC, Lucienne ROUX (Indre)

Réfractaire au S.T.O., hébergé chez des amis, Gaston Destressac s'engage au 2^e bataillon F.T.P. Indre-Sud dès l'annonce du débarquement en Normandie et participe à de nombreuses embuscades conjointes F.T.P.-A.S., menées avec des maquisards comme lui originaires de Chaillac. En 1946, alors qu'il était instituteur à Liniez, il prit sa carte au comité de Vatan dès la création de la «Résistance unifiée», «mère» de l'ANACR de l'Indre, dont il devint membre du Comité Directeur départemental.

Agent de liaison du réseau Buckmaster, Lucienne Roux avait, avec ses parents jardiniers, hébergé des agents anglais et était agent de liaison au Bataillon Conte. Elle était Chevalier de la Légion d'Honneur au titre de la Résistance.

Raymond GUENNARD, Joseph MANIGLIER, André ROUSSEL (Haute-Savoie)

Né en 1922, Raymond Guennard avait refusé de répondre à l'appel du STO et s'était engagé dès le printemps 1943 à la compagnie FTP de Sciez aux côtés d'Alexandre Néplaz. Il participa à la libération de Cluses et de ses environs.

Joseph Maniglier, dit «Many», est disparu à 99 ans. De ce fondateur de l'ANACR clusienne, on conservera le souvenir de l'officier de la campagne de 1939-40, du Combattant Volontaire de la Résistance, du chef du camp Savoie, du commandant F.T.P. de la Patrouille blanche 93.04.

Disparu à 88 ans, André Roussel, ancien résistants FTP et ancien de l'Armée des Alpes dans le 15^e BCA, était titulaire des Croix du Combattant 1939-1945, du Combattant Volontaire de la Résistance, de l'Insigne des blessés et du T.R.N.

L'ANACR de Haute-Savoie a déploré aussi la disparition de Jean-François TRIPARD, arrêté et interné dans la prison de Clermont-Ferrand, d'où il s'échappa de manière acrobatique avant de s'illustrer dans le maquis sous le nom «d'Adjudant Fredo», de Maria WISSEL (90 ans), de Georges DUCIMETIERE, de Michel PARIS («Toto»), d'Eugène THOMAS, de Gisèle REVERDY, de Gilbert CLARET-TOURNIER, d'Aimé BOYET (91 ans), Résistant(e)s, de Robert CLERC, de Germaine VITTET, Ami(e)s de la Résistance.

Baptiste POLGE (Haute-Loire) Très ancien membre de l'ANACR de Haute-Loire et de son comité directeur départemental, Baptiste Polge, décédé le 10 février 2012 à l'âge de 93 ans, retraité de l'ONF, était titulaire des Croix de CVR et du Combattant 1939-45.

Roger GORGUET (Essonne)

Né en 1918, Roger Gorguet entra le 1^{er} novembre 1936 aux PTT, comme télégraphiste, au moment de la mise en place des mesures sociales du Front populaire. Sous les drapeaux en 1940, Roger participe aux combats de mai-juin 1940 en Belgique, puis dans l'Oise, la Seine-et-Oise, avant de se retrouver dès juin 1940 en Dordogne, où il est affecté en septembre à Périgueux, puis à Ribérac dans l'Armée d'armistice, dont il sera démobilisé en octobre 1941. Ayant choisi de rester en Dordogne, il est muté en tant qu'employé des PTT à Bergerac, puis comme facteur à Ribérac jusqu'au 5 juin 1944. A partir d'août 1943, il distribue des journaux clandestins. En février 1944, Roger Gorguet entre dans le groupe de Résistance «Bugeaud» de Ribérac et le 6 juin part avec ce groupe pour le maquis. Il rejoint le groupe «Hérie» et participe avec lui à des sabotages de voies ferrées retardant les renforts allemands vers la Normandie, embuscades, missions de renseignement, liaisons diverses. Le 1^{er} juillet 1944, c'est la prise de deux canons de 75 sur un train immobilisé par les sabotages en gare de Ribérac. Les 19 et 20 août, Roger Gorguet participe avec le groupe «Guillon» à la bataille de libération de Saint-Astier, combat que retrace un film documentaire «Liberté nous voilà», produit par l'ANACR-Dordogne. En septembre 1944, il part sur la côte Atlantique avec le groupe «Guillon», participe tout l'hiver en tant que maréchal des logis-chef FFI à la libération d'Angoulême, Montagne-sur-Gironde, Saintes, Marennes, Bourdeaux. Et le 30 avril et 1^{er} mai 1945, c'est la libération de l'île d'Oléron. Le 1^{er} juin 1945, Roger Gorguet intègre la nouvelle armée française : ancien sous-officier FFI, il est promu sergent-chef et nommé greffier au Tribunal militaire de Poitiers. Il démissionne le 10 septembre 1945 de l'Armée, déjà engagée en Indochine, et reprend son métier de postier. Il fut longtemps président du Comité ANACR de Savigny-sur-Orge.

Germaine AUBRY (Yvelines)

Dans la France occupée, Germaine Pierresteguy - qui a 16 ans en 1940 - entre avec son père en Résistance. Elle fait partie du réseau «Bourgogne», réseau des passeurs, au sein duquel elle est chargée de ravitailler les évadés cachés dans la montagne pyrénéenne dans l'attente de papiers d'identité. Elle demeure à Licq-Athery, au pays basque, et c'est à bicyclette qu'elle va chercher à la préfecture de Pau les documents indispensables pour passer la frontière avec l'Espagne. Souvent fouillée par les gendarmes locaux, puis dénoncée par des Français collaborateurs, elle est contrainte de s'enfuir à son tour. Emprisonnée en Espagne, elle est ensuite envoyée au Maroc, et c'est à Casablanca qu'elle fait la connaissance d'un jeune homme, Auguste-Jean Aubry, engagé dans les Forces Navales Françaises Libres, qui deviendra son mari. De retour en France en 1946, elle habite au Pays basque quelque temps puis arrive à Poissy où réside son mari. Au décès de celui-ci, elle reprend son activité au sein du comité local de l'ANACR, en devient la trésorière et la porte-drapeau présente à toutes les manifestations patriotiques jusqu'en 2010.

Francis LIOTAUD (Vaucluse)

Décédé à 86 ans le 20 octobre dernier, Francis Liotaud, était entré en Résistance avec son père dans un groupe de maquisards qui combattit l'occupant entre Durance et Lubéron, et participa à diverses actions, notamment avec les cheminots de Pertuis. Engagé pour la durée de la Guerre après le débarquement de Provence en août 1944, il retournera à la vie civile plusieurs mois après la capitulation nazie du 8 mai 1945. Après avoir passé le concours d'employé PTT, il fera carrière dans ce service public, au centre de tri Marseille-Gare. Militant syndical CGT, il fut élu d'opposition à Carpentras à l'époque de la municipalité Charretier (1965-1987). Coprésident du Comité ANACR de Carpentras à sa fondation en 1991, il était titulaire des Croix du CVR, du Combattant 39-45 et d'engagé volontaire.

Robert FLEURANGE (Dordogne)

Décédé le 1^{er} janvier 2012 dans sa 93^e année, Robert Fleurance, «Bob» dans la Résistance, était né en 1919 à Epinal dans les Vosges. Orphelin de père, décédé des suites de la guerre 14/18, sa mère s'installant avec ses quatre enfants à Roanne, il est placé chez une nourrice puis dans une famille d'accueil, où il restera jusqu'à son C.E.P. Adolescent, il part à Paris où il est embauché dans une fabrique de caoutchouc, dont il sera licencié pour activité syndicale, politique et participation à une grève. Regagnant Roanne, il y trouvera du travail dans une filature. Arrêté avec quatre de ses camarades en mars 1940 pour propagande anti-gouvernementale, il est emprisonné à Clermont-Ferrand. Condamné par un tribunal militaire à cinq ans de prison, 10.000 francs d'amende et à la privation de ses droits civils, il est transféré à la prison de Périgueux, puis à Bergerac et Agen, et est finalement incarcéré à la centrale d'Eysses ; où il passera 48 mois, avant un nouveau transfert vers le centre pénitencier de Mauzac en Dordogne. Très affaibli par cette longue détention, il est pris en charge par l'organisation clandestine du Parti communiste dans le camp, qui obtiendra son hospitalisation à Bergerac, d'où il s'évadera en compagnie d'Yves Péron, à la faveur d'un bombardement de la Poudrerie par l'aviation alliée le 10 juin 1944. Après quelques semaines de repos dans un hôpital de campagne de la Résistance dans le Bergeracois, il rejoindra les F.T.P. et sera affecté à l'état-major de «Soleil» dans la région de Belvès.

Jean DAVANT (Haute-Garonne)

Né en 1928 et disparu le 31 janvier dernier, Jean Davant, décédé le 1^{er} janvier 2012 dans sa 93^e année, avait rejoint la Résistance au maquis de Bétchat (31) dès l'âge de 16 ans. Entré au «Corps-Franc Pommiers», intégré avec lui à la 1^{re} Armée, il participe aux durs combats d'Autun, puis à ceux des Vosges avant d'aller en occupation en Allemagne. De retour à la vie civile, il fit une carrière dans le bâtiment et fut membre de l'ANACR pendant plus de 30 ans.

Matéo BLASQUEZ (Hauts-de-Seine)

Né en 1919 à Madrid, Matéo Blasquez est orphelin à 6 ans par le décès de son père, et ne connaîtra pas l'école. Assistant au coup d'Etat franquiste contre la République espagnole, il veut s'engager dans l'armée républicaine, mais, parce que «trop chétif», il devra attendre quelques mois avant d'être incorporé. Il participera aux combats au nord de Madrid, puis à ceux de la Sierra de Guadarrama, et du col de Somosierra. La République vaincue, ce sera la «Retirada», la retraite depuis la Catalogne et Mateo Blasquez, qui a traversé les Pyrénées à

Port-Bou le 12 février 1939, va connaître les camps français de Saint-Cyprien, Argelès, Barcarès et Septfonds. Affecté dans une unité de «prestataires militaires étrangers» mises en place par le gouvernement Daladier -les Compagnies de travailleurs étrangers, C.T.E., que l'administration pétainiste transformera en Groupements de travailleurs étrangers, G.T.E., à Sainte-Lebrade en Lot-et-Garonne, puis en Mayenne, où il est victime d'un grave accident du travail en mai 1940. Requis par l'administration pétainiste, il est affecté dans une ferme puis à une exploitation forestière landaise à Estampes. Le travail est pénible et les travailleurs sous-alimentés : Matéo Blasquez fomenta une grève, échappant à l'arrestation grâce à un militant communiste de Lapeyrolle, Marcel Créon. Arrêté plus tard à Agen, sans papiers, il est envoyé au S.T.O. en Allemagne tard où il se mutila les mains, pour ne pas travailler pour la machine de guerre nazie. Bénéficiant d'une «permission sanitaire» en avril 1943, il revient en France et entre dans la clandestinité totale, devenant le Résistant «Marta» à Castelmoron (47). C'est le début du maquis de la «Torgue» dans la forêt landaise, puis Allons, Houellès, Baudignan, Arx avec le bataillon «Arthur» dont il devient instructeur technique. Il sera ensuite nommé commandant du bataillon «X», composé uniquement de guérilleros espagnols. Le 20 juillet 1944 à Arx, lors d'un violent engagement avec une unité nazie, il réussira à mettre lors de combat un blindé nazi avec une grenade antichar «Garmann», décidant ainsi, de l'issue victorieuse du combat. Début août 1944, il est nommé commandant en chef de la 24^e division, composée de 250 Guérilleros espagnols. Avec ses hommes, il va combattre et contribuer à la libération de la France, de la botte nazie, les yeux et le cœur tournés vers l'Espagne. Enfin, en mars 1945, après 9 années de combat pour la liberté «Marta» retrouve la vie civile, homologué capitaine de réserve de l'armée française. Mais son action ne s'arrêtera pas là : militant clandestin du Parti communiste espagnol, il franchira clandestinement la frontière, pour aider ses camarades continuant la lutte contre Franco, l'allié d'Hitler et Mussolini. La Légion d'Honneur lui avait été remise par le Général de Gaulle.

Henri FEVRIER, Henri NICOLAS (Finistère)

Engagé en 1936 dans la Marine, à l'âge de 17 ans, Henri Février quitte en juin 1940 Lorient pour l'Angleterre et est confiné pendant 6 mois dans le camp d'Aintree, situé près de Liverpool et gardé par des militaires britanniques. De retour en France, il est à Toulon puis à Casablanca au Maroc, d'où malade il gagne en 1942 Châteaulin pour se soigner auprès de ses parents et de ses sœurs. Entré très rapidement en contact avec la Résistance, il quitte début 1944 Châteaulin pour une ferme de Briec, avant de gagner la clandestinité en juillet 1944 à Hellen en Edern, où se constitue la compagnie de Gaulle du 2^e bataillon Stalingrad. Il participe ainsi au premier parachutage d'équipes Jedburgh, puis à un deuxième à Pont Coblant. Puis suivront la Libération de Châteaulin le 11 août 1944, celle du Menez Hom le 1^{er} septembre et celle de la presqu'île de Crozon le 19 septembre 1944. A la dissolution du bataillon Stalingrad, Jean Février s'engagera dans l'Armée américaine avant de rejoindre la marine française qu'il quittera en août 1945. Disparu à l'âge de 92 ans, il assura jusqu'à son dernier souffle la fonction de porte-drapeau du Comité de Châteaulin.

Né le 11 février 1924 à Châteaulin, Henri Nicolas, disparu le 4 février dernier, était un ancien du 2^e bataillon Stalingrad des maquis de Châteaulin. La guerre terminée par la victoire du 8

mai 1945, il servit en Indochine et en Algérie, et, en tant que commandant, fut affecté dans divers états-majors de gendarmerie sur le sol national.

Louis TENERINI (Alpes-Maritimes)

Alias «Jacques Moret» et «Frou Frou», Louis Tenerini, né en 1923, participa à la reconstitution clandestine des Jeunesses communistes (JC, groupes de 3), à des distributions de tracts, à des badigeonnages de slogans antifascistes, à des attaques de patrouilles allemandes à partir du massif du Cheiron où il multiplia les planques provisoires. C'est là que naîtra la 8^e compagnie FTP des Alpes-Maritimes : Le 5 juin 1944, au cours d'une mission à Gatières, il est blessé par des soldats allemands et transporté sous bonne garde à l'hôpital Pasteur. Le 24 juin, une opération montée par un groupe de résistants viendra l'enlever et il vivra par la suite caché par des amis sur les collines niçoises. Rétabli en septembre 1944, Louis Tenerini s'engagera pour la durée de la guerre et sera affecté au 3^e RIA. En 1997, au terme d'une longue carrière de travail militant au cœur des batailles sociales, consultant les archives du Musée de la Résistance azuréenne, il constata que les textes officiels avaient refusé à sa formation FTP de 1944, la qualité d'«unité combattante». Avec ses camarades survivants, il engagea une bataille contre cette injustice, publiant un livre des récits des 13 survivants «les 9^e et 27^e Compagnies FTP dans la Résistance des Alpes-Maritimes», préfacé par André Odru, alors Président du comité ANACR de Nice.

L'ANACR des Alpes-Maritimes déplore aussi la disparition de Jacqueline LAUTIER (Ginette), née en 1926 et qui fut agent de liaison à l'État-major FTP pour les Alpes-Maritimes, les Basses-Alpes, les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse, de 1943 à la Libération, d'Eraldo SICCARDI, Président de l'Amicale des Porte-drapeaux Victoria Dolla, des camarades GAFFINO et CAVIGLIA.

Charles BOSSIS (Isère)

Charles Bossis entra très jeune en Résistance à Nantes, sa ville natale et rejoignit un maquis en 1944. Engagé ensuite dans l'armée au 43^e RIC, il sera affecté à en Indochine et débarquera à Saigon en février 1946. Puis, après l'Algérie, il sera rendu à la vie civile en 1958 et viendra s'installer avec sa famille en Isère. Il était titulaire de nombreuses décorations, dont la Croix de guerre 39/45, la CVR, la médaille des Combattants de moins de 20 ans.

Lucien CLAUSTRE (Drôme)

Natif en 1915 d'Annonay, Lucien Claustre a fait partie des maquis AS de l'Ardèche. Entre autres opérations, il a participé le 3 août 1944 au détournement d'un train de déportés, de la rive gauche vers la rive droite, ayant permis de libérer à Annonay 67 prisonniers. Cette opération, réalisée dans la nuit, sous les ordres du capitaine Norbert (Georges Novat), avec la complicité des cheminots, a nécessité un échange de tirs. Lucien Claustre à la libération s'est engagé pour la durée de la guerre au 159^e RIA à Briançon et a participé aux campagnes de Maurienne, Strasbourg, à l'occupation du col du Brenner entre l'Italie et l'Autriche.

L'ANACR de la Drôme a aussi été endeuillée par la disparition de Suzanne LADET qui, aux côtés de son mari René, participa à des transports d'armes, de tracts..., de Simone COHEN, militante des Amis de la Résistance et de nombreuses associations culturelles et de solidarité, de Gabriel BANCHIERI, député UMP de la Drôme et fidèle «Ami de la Résistance», défenseur de la Journée de la Résistance le 27 mai.

Je fais partie d'un groupe d'anciens élèves de l'ENP de Creil. Diplômés en 1957, nous nous sommes retrouvés en 2008 et échangeons des souvenirs de cette époque, et nous sommes désireux de trouver des renseignements sur notre Directeur d'alors, Monsieur RAMEZ. Par des informations orales très fragmentaires, nous savons qu'il avait un passé de Résistant très actif (blessé en opérations). Nous savons aussi qu'avant d'être nommé à Creil en 1945, il avait enseigné dans un collège technique à Mouchard. Après sa blessure, il fut soigné par une infirmière, Mme ou Mlle GENOU, probablement Résistante elle aussi.

Qui pourrait nous donner des pistes de recherches ou des renseignements sur l'un et l'autre ?

Contacteur Robert CREPIN
8, rue des Ecoles 38580-ALLEVARD
Tél. 04.76.97.52.54.
E-mail : rcrepin@orange.fr

Ingénieur de 74 ans retraité du Commissariat à l'Energie atomique. Mon père et ma mère, aujourd'hui décédés, ont appartenu au réseau de Résistance Buckmaster-Hilaire.

Mon père, Jules Gabriel CASTAGNOS, a un dossier officiel et une notice biographique consultable sur internet. Par contre, mon frère aîné, Jean, 84 ans, que mon père avait enrôlé à 14 ans car il avait découvert ses activités, ne possède qu'une attestation d'appartenance au réseau de 1942 à fin 1944. Que puis-je faire ?

Contacteur Jean-Pierre CASTAGNOS
9 rue Aristide Ichard
33260 - LA TESTE-DE-BUCH
Tél : 05 57 52 66 34 Port : 06 64 70 68 05
E-mail : jpcastagnos@orange.fr

Mes recherches concernant mon père biologique, Jules François DEGUETTE (né le 27 octobre 1913 à Dechy, Nord), m'ont amené à constituer un dossier sur son parcours de Résistant interné de la guerre 1939-1945.

J'ai ainsi appris qu'il avait été arrêté en septembre 1942 à Dechy pour appartenance à la structure locale de Résistance et au Parti communiste.

Emprisonné à Coincy (Nord) puis interné à la prison d'Ecrouves le 28 septembre 1942, il est transféré en Allemagne le 6 novembre 1942. Je cherche à savoir dans quel camp...

De source familiale, je sais aussi qu'il se serait évadé pour poursuivre ses activités de Résistant, vraisemblablement, dans la Région parisienne, puisqu'il aurait accédé au grade de capitaine FFI. Nous demeurons alors à Paris, 6, square du Bois de Boulogne (16^e).

Qui pourrait me donner des renseignements ou m'indiquer les organismes en mesure de le faire ?

Contacteur Claude COGET
2, rue puits de la Reille
84000-AVIGNON
Tél : 04 86 81 10 03
E-mail : ludo-laco@numericable.fr

Je suis à la recherche d'articles ou découpes de journaux concernant deux habitantes de Saint-Sulpice-Laurière, femmes de gendarmes, Mmes Marthe PARISOT et Yvonne MARTIN, fusillées en juillet 1944 à Magnac-Laval.

Contacteur Josiane LAMARDELLE
27 rue de Frontignac
87370 - SAINT-SULPICE-LAURIÈRE

Tel : 05 55 71 51 45. Port: 06 74 38 45 61
E-mail : josiane.lamardelle@sfr.fr

Je suis à la recherche de documents et renseignements sur ma grand-mère Marguerite MEDERLET, née le 8 décembre 1918 à Amsterdam, fille de Eugène Mederlet et Juliana Shwenger, qui aurait été une survivante d'Auschwitz et Buchenwald. Décédée avant ma naissance et ne voulant pas parler de ces "moments" à ma mère, elle aurait refusé les honneurs et est partie en Côte-d'Ivoire pour se refaire une santé.

Contacteur Yannick ROBERT
03140- CHEZELLE
Portable : 06 61 09 99 13
E-mail : yako.yako@laposte.net

«Hugette» dans la clandestinité, je recherche, pour faire valoir des droits en reconnaissance de titres de Résistance, une camarade du maquis de Brenac (Ferme la Bataille, au pied du Pic du Lisieux, à Telenet-Saint-Jeurre, en Haute-Loire), qui avait pour nom de maquis «PÂQUETTE» et habite près de Chambéry. Le chef du maquis était le Dr Gabriel Rouquette («Gabriel»), aujourd'hui décédé, qui fut maire d'Alès. Nous assurons le ravitaillement du maquis une fois par semaine, le balisage de la Petite prairie pour les parachutages et atterrissages de petits avions. Le groupe était composé - outre moi-même - d'une dizaine de maquisards dont NOZERAND, BOISSIER, OLIVIER... Qui pourrait me donner des renseignements ?

Contacteur Huguette PERA
574, avenue de la Gare
38530-PONTCHARRA
Tél : 04.76.92.44.36

Je recherche des informations sur Paul LAUMONT, Résistant et déporté (n° 84633) ayant combattu l'occupant et le régime de Vichy à Clermont-Ferrand. Il s'occupait notamment de la fabrication de faux-papiers, d'après les témoignages premiers que j'ai pu collecter. Il fut arrêté à Clermont-Ferrand sur dénonciation en décembre 1943, interné quatre mois à la prison militaire, avant d'être transféré au camp de Compiègne, puis finalement déporté en Allemagne. Qui pourrait m'indiquer où chercher des renseignements supplémentaires ou m'en donner ?

Contacteur Amaury BERNARD
16, rue Franklin
78500-SARTROUVILLE
Tél. : 01 39 14 42 91 Port : 06 59 20 78 76
E-mail : amaurybernard@orange.fr

Avec son petit-fils, nous rédigeons l'itinéraire du Camarade de combat Amand KEMPENAEERS venu de Belgique en 1941 pour aider ses compatriotes et les autres proscrits à passer la ligne de démarcation. Installé à Tournus, il rejoignit après le 11 novembre 1942 le mouvement «Combat» et connaissait bien Berthie Albrecht. Il fut arrêté et déporté fin 1943. Revenu en Belgique, il y est inhumé. Tout renseignement nous sera précieux pour compléter ses archives.

Par ailleurs nous recherchons les dates des messages personnels de Radio-Londres BBC pour la période avril-mai 1944.

Contacteur M. S.J. EFFEMELLI
71700-MARTAILLY-LES-BRANCION
Tel/fax : 03 85 51 01 82.
E-mail : sera-brancion@laposte.net

Je recherche toutes informations relatives à mon père, Eugène HEITZ, receveur PTT à Narcy (Nièvre), initiateur d'un réseau local de Résistance, qui échappa à la Gestapo le 13 septembre 1943 et se retrouve fin septembre/début octobre à Paris. Je possède sa carte professionnelle qui atteste qu'il était employé aux Services Téléphoniques de Paris fin février 1944. J'ai trouvé par ailleurs sur Internet (<http://beaucoudray.free.fr/RPT2.htm>) un Eugène HEITZ, fin 1943, l'un des permanents supervisant les 3 services des nouvelles structures de la Résistance PTT parisienne, avec Charles Olivier, André Naudin et Denise Gadrey (et Marie Couette qui assure les liaisons). Serait-ce le même ?

Contacteur Robert HEITZ
1 rue George Sand
37800-SAINTE-MAURE-DE-TOURNAINE.
Tél. 02.47.65.54.47
E-mail : grheitz@orange.fr

Je suis à la recherche d'informations concernant mon grand-père, Jules PIERRECLAUD, Résistant d'abord à Cluny puis à Charolles à partir de 1943. Je sais qu'il a fait partie du réseau Buckmaster et du comité départemental de Libération de Saône-et-Loire.

Contacteur Liliane CHALON
10 place Pinel, Hall B. 75013-PARIS
Port : 06 21 06 05 64
E-mail : liliane.chalon@free.fr

Mon oncle Joseph GELMINI (Résistant français habitant alors en Saône-et-Loire à Saint-Sémin-du-Bois), né le 03/05/1921 à Valsavie (Italie), a été arrêté chez lui par les nazis et déporté d'abord à Dachau, puis à Hersbruck, pour finir à Bergen-Belsen. Il figure dans la liste 232 de la Fondation pour la mémoire de la Déportation avec le matricule 74896 du KL Dachau.

Je sais par le témoignage d'un rescapé de Hersbruck qu'il était gravement malade (fièvre typhoïde) la dernière fois qu'il l'a vu, et on peut penser qu'il est mort peu de temps après, pendant son transfert à Bergen-Belsen ou dans les jours qui ont suivi.

J'aimerais savoir si vous détenez d'autres informations le concernant (par exemple des listes de déportés où figurerait son nom, les dates d'entrée dans chacun des 3 camps où il est passé ; et quelles sont les démarches à accomplir pour qu'il soit reconnu comme Mort en Déportation ? Quel organisme détient ces informations ? Merci d'avance pour toute aide.

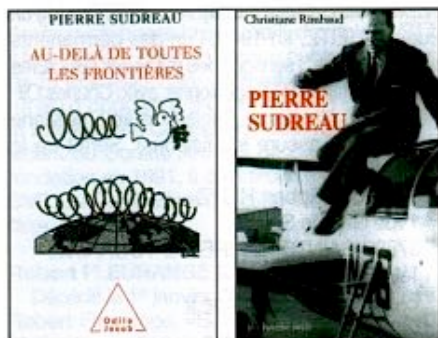
Contacteur Dominique MOLEY, née GELMINI.
12, Bd Maréchal-Leclerc. 21240-TALANT
E-mail : michel.moley@laposte.net

Je recherche des renseignements sur Jean-Paul GENTZBERGER (1921-1945) mort à Mauthausen, après avoir accompli des actes de Résistance en Région parisienne et en Normandie, du côté de Dieppe, avec, selon ce que je sais, le «Groupe Corentin». Qui pourrait m'en dire plus, y-a-t-il des ouvrages où trouver des informations ?

Contacteur Daniel DESPONTIS
8 rue du Dr Verdé
91290-ARPAJON
Tél : 01 64 90 12 64

PIERRE SUDREAU

Deux ouvrages, l'un de Pierre Sudreau lui-même, «AU-DELÀ DE TOUTES LES FRONTIÈRES», l'autre de Christiane Rimbaud, sobrement intitulé «PIERRE SUDREAU», permettent de connaître la vie, l'action, la pensée de l'homme d'engagements qu'il fut.



Publié en janvier 1991 et réédité en 2002, le livre de Pierre Sudreau «Au-delà de toutes les frontières» se veut une réflexion dépassant les limites dans lesquelles l'histoire nationale mais aussi celles familiale et personnelle risquent d'enfermer la liberté des hommes et des nations. Or, Pierre Sudreau s'est toujours voulu un homme libre dans un pays libre.

Ouvrage de réflexion sur le monde et les hommes, «Au-delà de toutes les frontières», a aussi une dimension mémorielle ; et comment pourrait-il en être autrement tant Pierre Sudreau a contribué à façonner l'Histoire et côtoyé ceux qui la marquèrent, tant sur les plans intellectuel que politique ?

Ainsi en est-il de sa rencontre commencée à douze ans avec Antoine de Saint-Exupéry, qui noua avec lui une profonde, à qui il inspira le personnage du «Petit Prince», et à qui il voua une admiration profonde toute sa vie, des décennies après la disparition de «Saint-Ex».

Et il y eut celle, intellectuelle et politique avec le général de Gaulle, commencée avec l'Appel du 18 juin et qui se continua, la Libération, venue comme grand serviteur de l'Etat, comme ministre du Général à la fin de 4^e République et au début de la 5^e.

Entre ces moments forts de la vie de Pierre Sudreau, il y eut la Résistance, le réseau Brutus, l'arrestation, la torture, la déportation à Buchenwald.

Et l'ouvrage aide le lecteur à porter avec

l'auteur un regard sur le monde, ses potentialités et ses dangers...

Christiane Rimbaud, auteure de biographies d'Antoine Pinay, Pierre Bérégovoy et Maurice Schumann, a sobrement intitulé «Pierre Sudreau», celle qu'elle lui consacre.

Construit à partir de nombreux entretiens avec Pierre Sudreau, inévitablement son livre se recoupe avec *Au-delà de toutes les frontières*, mais il le complète utilement, développant des thèmes qui y sont abordés et surtout faisant appel aux témoignages directs ou indirects de ceux dont Pierre Sudreau fut l'élève, le compagnon de combat, le collègue, l'exemple ou le mentor. Ainsi en est-il de Bernard Boyer, fils d'André Boyer et qui perpétue la mémoire du réseau Brutus, ou de Jean-Claude Gibal, longtemps proche collaborateur de Pierre Sudreau.

Et puis, elle développe ce que fut la vie très active du «retraité» que fut Pierre Sudreau, en premier lieu son combat de défense et promotion des industries ferroviaires françaises qui fut, avec la transmission de la mémoire des valeurs de la Résistance, l'un des deux qu'il mena jusqu'à son dernier souffle.

Pierre Sudreau : *Au-delà de toutes les Frontières*, 363 p. Editions Odile Jacob. 2002, 22€.

Christiane Rimbaud : *Pierre Sudreau*, 237 p. Editions le cherche midi 2004, 18€

9^e STAGE DE FORMATION ANACR Saint-Denis, 18, 19 et 20 mai 2012

Au programme prévisionnel,
l'histoire de l'ANACR,
la Résistance dans les camps
de déportation, soldats coloniaux,
Résistance et Libération,
le tournant de l'année 1942,
Musée virtuel de la Résistance,
Parcours de mémoire en Dordogne
les Femmes dans la résistance...
Inscrivez-vous auprès de votre
Comité départemental ANACR

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je m'abonne au *Journal de la Résistance* (4 n^{os} par an, 13 €)

Nom : Prénom :

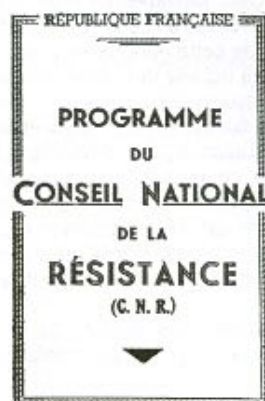
Adresse :

Remplir très lisiblement en lettres capitales, en précisant n° de rue, et - si nécessaire - d'immeuble, d'escalier et d'appartement, code postal et localité.

Renvoyer avec votre règlement par chèque de 13 €

à l'ordre de la SARL France d'Abord

A : ANACR-Journal de la Résistance, 79 rue Saint-Blaise, 75020-PARIS



L'exemplaire : 5€
Par 30 : 4,50€ l'exemplaire
Par 50 : 4€ l'exemplaire
Par 100 : 3€ l'exemplaire

CHRONOLOGIE DE LA RÉSISTANCE, DE LA FRANCE LIBRE, DE LA GUERRE

repères pour aborder la Résistance



Association Nationale des Anciens
Combattants et Ami(e)s de la Résistance

L'exemplaire : 3€
Par 50 : 2,5€ l'exemplaire
Par 100 : 2€ l'exemplaire
à l'ANACR, 79 rue St Blaise 75020 PARIS

LE JOURNAL DE LA RÉSISTANCE

FRANCE D'ABORD Rédaction - Administration
79, rue St-Blaise, 75020 Paris

Directeur de Publication : Louis CORTOT

REDACTION - ADMINISTRATION

79, rue Saint-Blaise, 75020 PARIS
Tél. : 01.44.64.80.60 - C.C.P. 4194-42 W PARIS
e.mail : journaldelaresistance@wanadoo.fr

ABONNEMENTS

France	13 €
Etranger	15 €
Abonnement de soutien	25 €
Le numéro	3,5 €

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Prrière de joindre la bande du dernier
numéro reçu et deux timbres-poste pour frais

Edité par la S.A.R.L. FRANCE D'ABORD

Le gérant : Jean-Paul RIFFAULT

Commission paritaire des Publications
et Agences de Presse - N° 0313 A 06405

Imprimerie Multi Incoorpo Photo

3-5, rue de l'Atlas, 75019 Paris

Tél. : 01.40.03.96.60